



CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **MARDI 15 NOVEMBRE 2016**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2016.

- 1- **URBANISME** - Etude de programmation du quartier de la Gare : l'émergence d'un projet d'ensemble
- 2- **URBANISME** – 18 bis rue Waldeck Rousseau - Cession de terrain à M.LECOQ
- 3- ~~**URBANISME** – Réfection de couverture de l'immeuble sis 9/11 rue du Coignet – Demande de subvention de Mme MOREAU-REPORT~~
- 4- **URBANISME** - Révision-Extension du Site Patrimonial Remarquable - Convention de partenariat entre Dinan Communauté et les communes de Dinan, Lanvallay et Léhon
- 5- **INTERCOMMUNALITE** – Fusion des EPCI -Répartition de droit commun des sièges du Conseil communautaire
- 6- **INTERCOMMUNALITE** – Fusion des EPCI - Election des conseillers communautaires
- 7- **AFFAIRES CULTURELLES** – Villes d'art et d'histoire – Revalorisation du montant des vacations des guides-conférenciers
- 8- **Aide exceptionnelle** aux sinistrés en Haïti
- 9- **AFFAIRES IMMOBILIERES** – Vente des appartements de la résidence Surcouf, Quartier de l'Europe, rue Petite Haie à Dinan – modification des conditions de vente
- 10- **CENTRE SOCIAL** - Intégration du Centre Social dans les services de la Ville et Création d'un Point d'accueil à destination de l'ensemble des habitants – Dénomination du nouvel espace
- 11- **CENTRE SOCIAL** - Intégration du Centre Social dans les services de la Ville et Création d'un Point d'accueil à destination de l'ensemble des habitants – Désignation des membres du comité de pilotage
- 12- **CCAS** – Rapport d'activités 2015
- 13- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN** – Rapport sur le prix et la qualité du service **public d'élimination des déchets pour l'année 2015**

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN

Le 9 novembre 2016

**Le Maire,
Didier LECHIEN**

**RELEVÉ DE DECISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2016**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Mardi 15 novembre 2016, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 9 novembre 2016.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN - Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, M. DERU, Mme DAGUIER, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M GAUBERT M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE.

ETAIENT EXCUSES : Mme CASSANY (pouvoir Mme MERDRIGNAC), Mme DESPRES (pouvoir Mme DESRAME), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), M. LE BORGNE (pouvoir M. LAGREE).

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

Secrétaire : Maxime SACHET

*
* *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole à M. PERETOU Président du Rugby club dinannais afin qu'il lise la motion présentée par plusieurs représentants d'associations du territoire.

Motion :

« Ville nouvelle, un coup d'avance pour les sportifs »

Responsables d'associations sportives de Dinan, Lanvallay, Léhon, Quévert ou de Taden, représentant plusieurs milliers de licenciés, nous nous déclarons en faveur d'une ville nouvelle.

Depuis longtemps déjà, nos associations ont intégré l'évolution du territoire vers un pôle urbain fort. Nous nous sommes toutes organisées autour d'un périmètre plus vaste qui méconnaît les frontières administratives municipales actuelles, pour y pratiquer la cohérence et l'union.

Aujourd'hui, nous pensons qu'à leur tour, les municipalités doivent intégrer ces mutations qui permettront de peser lourd et plus fort.

Nous attendons ainsi d'elles, qu'elles incluent la dimension sportive dans un éventuel projet de territoire d'une ville nouvelle offrant les moyens nécessaires au développement sportif des concitoyens. Une ville nouvelle offrant une véritable politique sportive, cohérente et ambitieuse. »

M. le Maire remercie M. PERETOU et donne quelques informations sur l'avancement du projet de Commune nouvelle.

La position des cinq communes (Dinan, Lanvallay, Léhon, Quévert et Taden) est désormais connue. Les communes de Léhon et Dinan ont la volonté d'avancer sur l'étude d'opportunité d'une commune nouvelle. Une réunion des élus des communes de Léhon et Dinan sera organisée avant la fin de l'année afin de préciser la méthode de travail. Par ailleurs le recours à un stagiaire en expertise de l'action publique territoriale de Sciences Politiques Rennes est prévu de janvier à juin 2017 afin d'accompagner les élus dans cette démarche.

M. Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime SACHET de procéder à l'appel.

Le relevé de décisions de la séance du 27 septembre 2016 est adopté.

M. BERTIER intervient afin de demander que les procès-verbaux des séances de conseil municipal soient communiqués aux élus plus rapidement. M. ROBERT, Directeur général des services, précise que les services ont bien conscience de cela, que des recherches de solutions sont en cours mais que les résultats ne sont pas satisfaisants pour l'instant.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – URBANISME - Etude de programmation du quartier de la Gare : l'émergence d'un projet d'ensemble

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** de valider :

- les conclusions et orientations de l'étude de programmation urbaine du quartier de la gare,
- le programme d'actions,
- la constitution d'un groupe de travail « quartier gare » en charge d'une part, de la réflexion sur la circulation et les déplacements au sein du quartier et d'autre part, du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions. Ce groupe sera composé des membres de la commission urbanisme, des membres de la commission voirie, de l'adjoint en charge des Sports et des techniciens référents.

La discussion à laquelle prirent part Mme Miel-Giresse, M. Forget, M. Hellio, M. Déru, M. Jouneau, Mme Balay, Mme Paulange, Mme Merdrignac, M. Gaubert, M. Bertier, M. Lagrée, M. Brunet, M. Sachet, Mme Paris, M. Pasino et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°2 – URBANISME – 18 bis rue Waldeck Rousseau - Cession de terrain à M.LECOQ

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le Conseil municipal **décide par 31 voix pour et 1 abstention** (M. HELLIO) :

- 1) de céder à Monsieur LECOQ une partie de la parcelle AR n°413, pour une surface d'environ 154 m², au prix de 90€ le m².
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera conclu devant notaire, l'ensemble des frais d'acquisition, de géomètre, de déplacement de mobilier et de compteurs étant à la charge de l'acquéreur.

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir et Mme Miel-Giresse figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°3 – URBANISME - Réfection de couverture de l'immeuble sis 9/11 rue du Coignet - Demande de subvention de Mme MOREAU

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

M. le Maire propose que les modalités d'attribution des subventions soient précisées lors d'une prochaine commission Urbanisme. Dans l'attente, **l'affaire est reportée.**

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Gaubert, M. Déru et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n° 4 - URBANISME - Révision-Extension du Site Patrimonial Remarquable - Convention de partenariat entre Dinan Communauté et les communes de Dinan, Lanvallay et Léhon

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) d'approuver la convention de partenariat entre Dinan Communauté et les communes de Dinan, Lanvallay et Léhon définissant les modalités financières et de fonctionnement entre chaque partie ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer cette convention de partenariat.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Déru, M. Hellio et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°5 - INTERCOMMUNALITE - Répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de Dinan agglomération

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la répartition de droit commun, figurant dans le tableau ci-dessous, pour la composition du Conseil communautaire de l'EPCI issu de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin.

Tableau de répartition des sièges au sein du Conseil communautaire

Commune	Nombre de conseillers titulaires	nombre de suppléants
Dinan	10	0
Lanvallay	3	0
Quévert	3	0
Saint-Cast-le-Guildo	3	0
Pleslin-Trigavou	3	0
Plouër-sur-Rance	3	0
Plancoët	2	0
Léhon	2	0
Broons	2	0
Pleudihen-sur-Rance	2	0
Trélivan	2	0
Caulnes	2	0
Taden	2	0
Pluduno	1	1
Corseul	1	1
Plélan-le-Petit	1	1
Évran	1	1
Créhen	1	1
Plouasne	1	1
Matignon	1	1
Fréhel	1	1
Saint-Samson-sur-Rance	1	1
Saint-Hélen	1	1
Vildé-Guingalan	1	1
Plumaudan	1	1
Yvignac-la-Tour	1	1
Plumaugat	1	1
Languenan	1	1
Brusvily	1	1
Bourseul	1	1
Bobital	1	1
Les Champs Géraux	1	1
La Vicomté-sur-Rance	1	1
Saint-Carné	1	1
Aucaleuc	1	1
Saint-Lormel	1	1
Saint-Jacut-de-la-Mer	1	1
Langrolay-sur-Rance	1	1
Le Hinglé	1	1
Saint-Pôtan	1	1
Mégrit	1	1
Plévenon	1	1

La Landec	1	1
Pléboulle	1	1
Trévron	1	1
Calorguen	1	1
Guitté	1	1
Saint-Juvat	1	1
Ruca	1	1
Saint-Judoce	1	1
Pléven	1	1
Landébia	1	1
Saint-Jouan-de-l'Isle	1	1
Languédias	1	1
Trébédan	1	1
Plorec-sur-Arguenon	1	1
Saint-Michel-de-Plélan	1	1
Le Quiou	1	1
Saint-Maudez	1	1
Tréfumel	1	1
Saint-André-des-Eaux	1	1
Saint-Méloir-des-Bois	1	1
Guenroc	1	1
Saint-Maden	1	1
La Chapelle-Blanche	1	1
	91	52

La discussion à laquelle prirent part M. Déru et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°6 - INTERCOMMUNALITE – Election des conseillers communautaires représentant la Ville de Dinan au sein de Dinan agglomération

Rapporteur : M. le Maire

Le nombre de sièges attribués à la commune étant inférieur au nombre de conseillers communautaires élus en 2014, le conseil municipal doit élire 10 conseillers communautaires parmi les 11 conseillers communautaires précédemment élus.

Votants : 32

Deux listes sont présentées :

- Liste présentée par Didier Lechien, Maire (Didier LECHIEN, Françoise DESPRES, Didier DERU, Cécile PARIS, Yannick HELLIO, Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU, Mathieu JOUNEAU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Bernard LAGREE) : 24 voix
- Liste présentée par le groupe Dinan Ambitieux, durable et solidaire (M. FORGET, S. MISSIR) : 8 voix

- **Sont élus conseillers communautaires** : Didier LECHIEN, Françoise DESPRES, Didier DERU, Cécile PARIS, Yannick HELLIO, Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU, Mathieu JOUNEAU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Michel FORGET, Stéphanie MISSIR.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru, M. Bertier et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°7 - AFFAIRES CULTURELLES – Villes d’art et d’histoire – Revalorisation du montant des vacations des guides-conférenciers

Rapporteur : Mme PARIS

Le conseil municipal décide, **à l’unanimité**, avec effet au 1^{er} janvier 2017 :

- de porter le taux de base du montant des vacations des guides-conférenciers du service Patrimoines de 15€ à 16€ net de l’heure,
- de laisser le taux majoré à 20€ net de l’heure.

Affaire n°8 - Aide exceptionnelle aux sinistrés en Haïti

Rapporteur : Mme BALAY

Le conseil municipal décide, **à l’unanimité**, d’accorder une subvention exceptionnelle d’un montant de 1 500 € à l’UNICEF, au profit des sinistrés en Haïti suite au passage de l’ouragan Matthew.

Affaire n°9 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente des appartements de la résidence Surcouf, Quartier de l’Europe, rue Petite Haie à Dinan – modification des conditions de vente

Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal décide, **à l’unanimité**,

- 1) de supprimer les conditions de vente des appartements de la résidence Surcouf, quartier de l’Europe, rue Petite Haie à Dinan à savoir l’interdiction de vendre ou de louer le logement (sauf en cas de mutation professionnelle du propriétaire) pendant 5 ans – disposition applicable à tous les logements, y compris ceux déjà vendus ;
- 2) d’autoriser M. le Maire à conclure les actes de vente en l’étude notariale Le Voyer/Villin, les frais correspondants étant à la charge de l’acquéreur.

La discussion à laquelle prirent part M. PASINO, Mme BRIEC-LAME, M. GAUBERT et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°10 - Intégration du Centre Social dans les services de la Ville et création d’un Point d’accueil à destination de l’ensemble des habitants – Dénomination du nouvel espace

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de suivre l'avis du groupe de travail constitué pour le choix du nom et de dénommer le nouvel espace d'accueil : « **L'atelier du 5 bis** - Pôle de ressources & d'initiatives des habitants ».

Affaire n° 11 - Intégration du Centre Social dans les services de la Ville et création d'un point d'accueil à destination de l'ensemble des habitants – Désignation des membres du comité de pilotage

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de nommer Chantal Bourgault-Lebranchu, Anne-Sophie Guillemot, Elisabeth Cassany, Katia Daguier, Maxime Sachet, Christine Massart, Christine Laisné, Tatiana Paulange et Stéphanie Missir comme membres du comité de pilotage du nouveau centre social.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru, Mme Missir et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n° 11 – CCAS – Rapport d'activités 2015

Rapporteur : Mme BOURGAULT-LEBRANCHU

Le rapport d'activités du CCAS pour l'année 2015 est présenté aux membres du conseil municipal.

Sur proposition de Mme Missir le conseil municipal de Dinan apporte son soutien aux élus de Saint-Cast suite aux menaces qu'ils ont pu recevoir dans le cadre de l'accueil de réfugiés.

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, Mme Balay, Mme Bourgault-Lebranchu, Mme Missir, M. Pasino, M. Bertier et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n° 12 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2015

Rapporteur : Mme BOURGAULT-LEBRANCHU

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Dinan Communauté pour l'année 2015 est communiqué aux membres du Conseil municipal.

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, M. Déru, M. Gaubert, M. Bertier et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

La séance est levée à minuit.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016

Monsieur le Maire

Avant de commencer le conseil municipal, M. Pérétou qui est Président du club de rugby de Dinan m'a demandé de prendre la parole, avant l'ouverture officielle de nos travaux, je vais l'inviter à nous rejoindre, je pense qu'il va y avoir des places disponibles.

Monsieur André Pérétou (Président de Dinan Rugby)

M. le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, mes chers amis, je ne suis pas là en tant que politique ce soir, mais tout simplement en tant que Président du club de rugby de Dinan et tout simplement, le représentant des 26 Présidents et associations qui ont souhaité avec moi, vous faire part de quelques inquiétudes. Nous avons remarqué et vous avez pu remarquer dans la presse ce matin que j'avais été interviewé et ce que j'ai vous dire dans les minutes qui viennent reflète exactement l'article qui est paru ce matin. Vous avez déclaré plusieurs fois dans la presse que la possibilité de former une commune nouvelle s'appelant le « Grand Dinan » était impossible, or nous, responsables d'associations sportives de Dinan, Lanvallay, Léhon, Quévert ou de Taden, représentant plusieurs milliers de licenciés, nous nous déclarons en faveur d'une ville nouvelle.

Depuis longtemps déjà, nos associations ont intégré l'évolution du territoire vers un pôle urbain fort. Nous nous sommes toutes organisées autour d'un périmètre plus vaste qui méconnaît les frontières administratives municipales actuelles, pour y pratiquer la cohérence et l'union.

Aujourd'hui, nous pensons qu'à leur tour, les municipalités doivent intégrer ces mutations qui permettront de peser lourd et plus fort.

Nous attendons ainsi d'elles, qu'elles incluent la dimension sportive dans un éventuel projet de territoire d'une ville nouvelle offrant les moyens nécessaires au développement sportif des concitoyens. Une ville nouvelle offrant une véritable politique sportive, cohérente et ambitieuse.

Je vous remercie de m'avoir écouté et je compte sur vous pour tenter de rouvrir la table autour de ce projet.

Monsieur le Maire

Merci M. Pérétou pour cette déclaration qui n'appelle pas de débat. Je remercie pour votre intervention qui rejoint complètement les interrogations, et la volonté presque unanime de ce conseil municipal.

Ca me permet d'ailleurs de vous donner aux uns et aux autres une information. Comme vous le savez, aujourd'hui, nous connaissons la position des cinq communes, des quatre autres, nous avons avec la commune de Léhon, la volonté d'avancer sur l'étude d'opportunité de la commune nouvelle.

Dans cette perspective, nous réunirons les deux conseils municipaux, Dinan et Léhon avant la fin de l'année, ensemble, afin que nous précisions une méthode de travail qui doit nous amener à conclure à l'opportunité, à l'intérêt de mettre en place cette commune nouvelle. Nous serons accompagnés pour mener à bien cette étude d'opportunité de faisabilité d'un stagiaire de sciences politiques de Rennes en master 2, « expertise de l'action publique territoriale », pour une durée de six mois, du mois de janvier au mois de juin, des étudiants qui sont formés pour être des experts généralistes afin de concevoir et organiser des enquêtes, produire des analyses et proposer des recommandations pour guider l'action publique. Voilà sur quoi on s'est mis d'accord avec mon collègue, René Degrenne, Maire de Léhon qui est dans le public ce soir. Bien entendu, l'ensemble des conseillers de nos deux conseils municipaux seront associés à cette réflexion, l'objectif étant ensuite de mettre en place des groupes de travail pour réfléchir à ce que pourrait-être cette commune nouvelle et apporter la preuve qu'il y a un intérêt à créer cette commune nouvelle, c'est un sujet sur lequel nous serons amenés à reparler.

Je vous remercie M. Pérétou, j'avais dit au début qu'il n'y avait pas de débat sur ce sujet, ce n'est pas à l'ordre du jour, je vous propose de rentrer dans l'ordre du jour du conseil municipal. Merci.

Je vais maintenant inviter Maxime Sachet à faire l'appel de ce conseil municipal.
Monsieur Maxime Sachet fait l'appel.

Monsieur le Maire

Est-ce que le relevé de décisions du conseil municipal du 27 septembre dernier appelle des observations de votre part ?

Monsieur Bruno Bertier

C'est gentil M. le Maire de m'autoriser à prendre la parole.

Monsieur le Maire

Nous sommes cette fois-ci dans le conseil.

Monsieur Bruno Bertier

Quand même, vous auriez pu me laisser deux minutes, surtout que c'était pour dire des choses qui n'étaient pas polémiques.

Monsieur le Maire

Je vous en prie, allez-y.

Monsieur Bruno Bertier

Puisque j'ai la parole, je voulais saluer avec beaucoup de plaisir l'intervention que l'on a entendu tout à l'heure, je trouve que ça fait plaisir qu'à côté des politiques, il y a des citoyens qui mouillent la chemise, votre volonté de donner ce signal est importante, tant pour les élus, parce qu'ici, il y a une grande majorité autour de cette table qui est favorable à ce Grand Dinan et se savoir aussi portée par une partie de la population, ça fait du bien. Je vous invite à passer le message auprès des trois Maires qui bloquent sur la question.

Monsieur le Maire

Je crois que c'est prévu, c'est ce que vous avez dit M. Péréto.

Monsieur Bruno Bertier

Pour moi, le Grand Dinan n'est pas mort, je regrette que l'on parte sur un petit désaccord, c'est le Grand Dinan raccourci à deux communes, je pense qu'il faut travailler sur un calendrier. Il faut continuer à travailler avec les cinq Maires, on n'aura jamais un Grand Dinan avec Dinan et Léhon, ce n'est pas péjoratif pour René Degrenne, un Grand Dinan, ça doit être les cinq communes. On ne doit pas tergiverser, il nous reste trois ans, pourquoi, parce qu'il y a une agglomération de 100 000 habitants derrière. On ne fera pas le débat ce soir, mais il y a un impératif, qu'il y ait une ville centre autour de 25 000 habitants. Je crois que nous sommes une majorité convaincue là-dessus, et on le voit à travers un exemple : le sport, il est important que ce Grand Dinan voit le jour. Poursuivons là-dessus, il y a une convergence politique à ce niveau-là, en tout cas au sein de ce conseil pour une grande majorité, même si, certains ne sont pas tous d'accord autour de cette table, continuons dans ce sens. J'en ai terminé là-dessus.

Je prenais la parole M. le Maire, sur le relevé de décisions, on vient de recevoir il y a quelques jours les procès-verbaux il y a quelques jours des mois de novembre et décembre 2015, que nous allons signer je crois à la fin de ce conseil municipal. Très franchement, c'est assez récurrent de notre part de réclamer que les choses là-dessus évoluent, nous trouvons, le groupe de l'opposition, que c'est dommage, que nous recevions des procès-verbaux des conseils municipaux presque un an après qu'ils aient eu lieu. Je pense qu'actuellement la ville pourrait se donner les moyens pour une bonne vie démocratique, que les élus aient en temps et en heure, pas plus d'un an après. Ça n'a plus de sens de nous demander ce soir

de voter pour un procès-verbal, où, on ne va pas revenir sur des choses qui ont eu lieu plus d'un an après. Vous avez misé et c'est tout à votre honneur sur une communication un peu plus « punchy » sur la ville de Dinan, je vais même regretter que vous ayez donné les moyens sur un observatoire de vos actions, alors donnez-nous les moyens pour une bonne vie du conseil municipal, pour que l'on ait des procès-verbaux en temps et en heure, comme ça se fait dans beaucoup de villes. Certains savent que dans d'autres villes, les procès-verbaux, on n'attend pas un an pour les avoir, ce n'est pas qu'un problème humain, je pense que c'est aussi un problème technique et je pense qu'il faut investir sur le sujet.

Monsieur le Maire

Je laisse la parole à Gilles Robert, Directeur général des services.

Monsieur Gilles Robert

Simplement pour vous dire que nous avons essayé de trouver des solutions à ce problème de délais, dont nous avons parfaitement conscience. Il faut savoir que ça prend un temps assez considérable pour les services en temps de travail, nous avons testé des logiciels, qui nous permettraient de dactylographier automatiquement les débats, mais le fait qu'il y ait plusieurs voix différentes, ce n'est pas possible et on passe plus de temps à corriger qu'à le taper nous-même. Pour l'instant, on est toujours dans le statut-quo, le fait de dactylographier manuellement les PV, nous sommes toujours dans une recherche de moyens technologiques, c'est pour cela que nous avons beaucoup de retard.

Monsieur Bruno Bertier

C'est un vrai souci, parce que pour les citoyens au-delà des élus leur seul moyen d'informations est la presse, puisque les procès-verbaux ne sont mis que sur le site de la ville une fois qu'ils sont tapés.

Monsieur le Maire

Qui est excellente !

Monsieur Bruno Bertier

Oui, je n'ai rien contre la presse, mes propos ne sont pas contre la presse, mais simplement les procès-verbaux de la ville sont mis un an après sur le site. Je pense que pour les citoyens et pour le travail des élus, c'est important de trouver une solution. J'entends bien ce que vous dites, mais allons chercher des moyens dans d'autres villes où on a les mêmes moyens financiers, ça existe. J'entends M. Robert mais je pense qu'il y a moyen d'avancer sur ce sujet.

Monsieur le Maire

Bon, on avance.

Monsieur Bruno Bertier

On avance, mais on n'avance pas sur ce sujet.

Monsieur Didier Déru

Comme chacun sait, je suis le grand spécialiste informatique, puisque la presse m'a décerné « l'informatique pour les nuls » au moment des cadeaux de Noël. Simplement je pense que ce qui est important pour la vie démocratique, c'est que l'on soit d'accord sur les relevés de décisions et ça je pense que c'est un point important. La deuxième, on le vit dans un certain nombre de collectivités, le fait de faire des réunions, des comptes rendus, on mobilise de façon importante du personnel pour faire ce type de compte-rendu. Est-ce qui ne serait pas possible d'avoir finalement pour ceux qui le désirent, une clé USB avec l'enregistrement de la séance du conseil municipal ? Ce qui peut éviter d'avoir toute la contrainte de frappe, à partir du moment où l'on conserve les données.

Monsieur le Maire

M. Robert va répondre et on va mettre un terme à ce débat.

Monsieur Gilles Robert

Devant la difficulté que nous avons à dactylographier la teneur des débats, j'avais envisagé de mettre les enregistrements en ligne sur le site internet de la ville, avec simplement les différents points à l'ordre du jour qui permettaient d'avoir les séquences. C'est possible, simplement au niveau des archives départementales, on s'est renseigné juridiquement, il faut avoir le relevé des débats de manière dactylographiée.

Monsieur le Maire

On peut mettre les séances en ligne, c'est possible. C'est vrai que ça soulagerait le secrétariat, ce qui est le plus compliqué, c'est la retranscription et la correction, comme l'a dit le directeur général des services, toutes les phrases ne sont pas audibles, il faut parfois reconstituer les phrases, voire parfois les corriger. M. le Directeur, essayez de nous trouver des solutions efficaces.

Monsieur Bruno Bertier

Autre question à vous poser concernant le bureau de poste, de nombreux dinannais aujourd'hui se trouvent un petit peu pris au piège, le bureau de poste est fermé, partiellement ouvert on va dire, pour cause de rénovation, la solution qui leur est proposée est d'aller à la poste de Quévert, certains n'ont pas les moyens de locomotion pour s'y rendre. La question que l'on veut vous poser ce soir est : est-ce que la poste vous avait informé en amont de ses travaux ? Pourquoi il n'y a pas eu une solution type Crédit Agricole, comme il y a eu place Saint-Sauveur avec des bureaux provisoires. Au niveau de votre rôle, pourquoi n'y a-t'il pas eu à travers Dinan-bus, et là, ça aurait été l'occasion de traverser les frontières de Dinan, une navette pour que les gens qui n'ont pas de moyen de locomotion aillent jusqu'au bureau de Quévert pour faciliter la vie des dinannais, car franchement aujourd'hui, c'est un vrai handicap. Je pense que vous avez été questionné sur ce sujet comme nous l'avons été.

Monsieur le Maire

Assez peu.

Monsieur Bruno Bertier

Comment peut-on faire sur le sujet ? Je crois que l'on reste sur cette situation jusqu'à la mi-décembre, ce qui est assez dommage.

Monsieur le Maire

Les travaux sont prévus d'être terminés à la fin de l'année, nous n'avons été prévenus que tardivement de la réalisation de ces travaux, il n'y a pas de demande de la Poste pour créer un bureau annexe provisoire à un autre endroit de la ville, il n'y a pas eu de demande dans la mesure où, ils ont d'autres locaux disponibles. Je vous rappelle qu'il ne m'est pas possible juridiquement de faire sortir le Dinan-bus de nos frontières communales, ça m'est formellement interdit, pour des raisons de responsabilités. La réalité est malheureusement celle-là. Nous avons insisté parce que nous avons eu l'occasion de rencontrer le directeur de la Poste tout à fait récemment, sur l'urgence de ces travaux et sur la nécessité de la rouvrir le plus rapidement possible.

Je vais reposer la question que j'avais posé à l'origine, est-ce qu'il y a des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je considère que le relevé de décisions est adopté. Je vous remercie.

Affaire n°1

OBJET- URBANISME - Etude de programmation du quartier de la Gare : l'émergence d'un projet d'ensemble

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

L'étude de programmation urbaine du quartier de la gare à Dinan s'est engagée fin septembre 2015 pour se conclure au comité de pilotage du 16 septembre 2016.

Ce temps d'étude, de réflexion et d'exploration aura été jalonné par des temps d'échanges et de concertation périodiques, en groupe de travail (5 Comités Techniques et 2 Comités de Pilotage) avec la collectivité et les partenaires du projet (Région Bretagne, conseil départemental, CAUE22, Dinan Communauté, Syndicat mixte du Pays de Dinan, SNCF, commune de Quévert, commune de Taden, DRAC, UDAP,...). Il aura été nourri également par des journées particulières de rencontres avec un éventail élargi d'interlocuteurs (journée d'atelier de novembre 2015, visite des aménagements autour de la gare de Vitré, visites des bâtiments patrimoniaux avec l'Architecte des Bâtiments de France et avec des entreprises, rencontre avec des opérateurs locaux...).

Les contenus de l'étude ont été :

- présentés en réunion d'information le 30 mai 2016,
- soumis ensuite à l'appréciation publique (exposition, cahier d'expression, emails, site web de la Ville...)
- échangés lors d'un débat citoyen le 22 Juin 2016.

Le Conseil des Sages, consulté, a également remis ces conclusions en mai 2016.

L'étude confiée à l'Atelier Ruelle a permis d'aboutir à l'émergence d'un projet d'ensemble cohérent pour la Ville et le territoire.

Un constat partagé : l'inconfort de la maille viaire

Les proximités et les atouts du périmètre associé à la gare ne sont pas perceptibles : de la rue du Capitaine Hesry au parvis de la gare, de la rue Deroyer au quartier de l'Europe en passant par la gare routière, tous les cheminements sont peu accueillants au piéton quand ils ne sont pas hostiles.

Et pourtant, les circulations motorisées n'y sont pas particulièrement fluides. Si la voirie est de type « routier », elle n'offre pas pour autant les possibilités de stationnement qui accompagnent un usage vivant, actif et confortable d'une centralité urbaine... En effet, les franchissements de la voie ferrée les plus empruntés connaissent des pics de saturation, le stade Maurice Benoist et le plateau des Cordiers sont d'accès difficile, la zone d'activité Dinan/Quévert est empruntée de fait mais reste morphologiquement difficile à assimiler à un morceau de la ville. De plus, la rue Deroyer est phagocytée par l'espace de la gare routière et la rue de Brest supporte une charge probablement excessive. En outre, la rue du Capitaine Hesry change de nature en cours de route et se rétrécit avant le passage à niveau. Enfin, l'ambiance urbaine de la rue Carnot s'achève brutalement et se désoriente en arrivant sur la gare.

A ces inconforts cumulés, l'habitat est très représenté dans le quartier mais sous une forme quelque peu introvertie et peu perméable à la maille publique de la ville.

C'est donc essentiellement l'inconfort d'une maille viaire manquant de fluidité pour les véhicules et généralement hostile au piéton qui soustrait le quartier de la gare à son usage urbain.

Et pourtant, selon l'atelier Ruelle, le périmètre proposé à l'étude est « une véritable malle aux trésors urbains cachés ».

Un patrimoine ferroviaire affirmé, à valoriser

La gare est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. L'occupation de la gare est partiellement stabilisée. Elle accueillera le musée du rail dont l'intérêt des collections est reconnu, un restaurant et quelques bureaux. Espace majeur du bâtiment, le hall est préservé.

La conscience de la valeur du patrimoine ferroviaire s'est enrichie au cours de l'étude. Les objectifs de valorisation de la gare ne se cantonnent plus au seul ensemble bâtiment gare / parvis. C'est devenu un ensemble patrimonial qui englobe :

- la préservation de la structure de la halle de marchandises située de l'autre côté des voies ferrées, et le paysage ferroviaire associé.
- la qualité de la collection du musée du rail, qui pourrait devenir un équipement culturel structurant à l'échelle du territoire.

Les actions envisagées s'appuient ainsi sur la qualification des espaces publics associés aux bâtiments historiques. Les relations visuelles et piétonnes avec les rues Carnot et Kitchener assureront la connexion avec le centre-ville et le cadrage du « beffroi ». L'aménagement du trottoir de la rue Deroyer en lisière de la façade faisant face à la gare facilitera les relations quotidiennes avec le quartier de l'Europe et la profondeur du quartier en direction de la rue de Brest.

La Gare : un pôle d'échanges

La gare et le parvis constituent un pôle d'échanges.

La gare pourra accueillir un guichet unique destiné aux usagers du train et du bus.

Le parvis restera fidèle à une fonction d'usages mixtes : assurer le mouvement (stationnement, passage des bus et des taxis, dépose minute, parking à vélos,...) et le confort d'accès pour les piétons.

A proximité immédiate de la Gare, des places de parking seront aménagées pour permettre le stationnement des usagers du train.

La ville des courtes distances : la ville à pied...

Les atouts du secteur d'étude sont rassemblés sur un territoire réduit, marqué par les proximités tout à fait compatibles avec les pratiques piétonnes qui marquent l'usage agréable de la ville. Il apparaît que le quartier de la gare est prédisposé à exister en contrepoint des deux pôles de densité urbaine que sont le centre historique et le quartier de l'Europe, récemment aménagé et appelé à monter encore en puissance : activités, logements... De plus, le quartier de la gare jouxte les précieux espaces naturels de la vallée du Poulichot et du plateau sportif des Cordiers.

Enrichir les choix d'itinéraires, travailler sur les continuités et les transitions, doter les voiries de caractères apaisants et de confort pour tout mode de déplacements, développer une offre de stationnement longitudinal sur la voie publique... sont autant d'actions favorables à la vitalité d'un tissu habité et actif.

La qualification des chemins de traverse du quartier des Cordiers entre la rue du Capitaine Hesry et la plaine des Cordiers serait un plus pour l'irrigation piétonne de l'ensemble du quartier.

La valeur patrimoniale des bâtiments pourrait être assemblée de part et d'autre de la voie ferrée, visuellement d'abord puis, à terme, par l'intermédiaire d'une passerelle qui valoriserait un fleuron peu banal au cœur du quartier. Jalonner un nouvel itinéraire attractif permettrait de déambuler depuis le cœur historique jusqu'à la vallée du Poulichot en passant par une séquence ferroviaire « pleine de poésie ». Alors, les disponibilités foncières existantes ou à venir au Nord de la voie ferrée pourront tout naturellement attirer des usages en résonance avec un quartier à vivre, s'éloignant « naturellement » de son ambiance « entrée de ville » pour devenir tout simplement la Ville.

Secteur du stade : un potentiel foncier avéré

La piste d'athlétisme, comprise dans un espace d'1,6 hectare, est maintenue sur site, en particulier pour l'usage des écoles. Une voie nouvelle est créée à l'Est du stade et il est possible de construire de part et d'autre des tribunes existantes à réhabiliter. Un espace libre communal d'1 hectare est disponible au Nord du stade, pouvant accueillir un équipement culturel ou de loisirs.

A une échéance plus lointaine, les emprises foncières du stade et de la zone d'activités réservées aux entreprises (Point P, etc...) constituent des réserves foncières pouvant potentiellement accueillir de l'habitat.

Préparer le futur en le laissant mûrir...

La question des transports ferroviaires et routiers est sujette à des mutations dont l'ampleur est encore mal discernable mais qui peuvent être conséquentes.

En attente : la gare routière peut être soumise à variations dans les années qui viennent, selon les évolutions des modes de transport publics et de leur administration. C'est peut-être un secteur en réserve pour une future étude de programmation adaptée à des mutations à venir.

La halle de marchandises : rien ne presse, en dehors de la préservation de la structure de la halle.

Il convient de garder à l'esprit la possibilité de relier les deux rives et les deux bâtiments Gare/Halle de marchandises par une passerelle qui elle-même contribuerait à la continuité des itinéraires piétons. Penser également que la passerelle, un projet pour la halle, et une possible mutation de l'emprise de la gare routière (totale ou partielle) seraient des éléments à envisager conjointement.

L'étude de programmation urbaine pour le quartier de la gare montre que c'est prioritairement sur la qualité des liens que peut s'engager une dynamique opérationnelle permettant à la ville d'incorporer le territoire de la gare à sa centralité. Ce faisant, elle attirera à elle les espaces naturels proches et donnera de l'«urbanité» (au sens premier du terme) à sa continuité physique avec les communes de Quévert et de Taden.

Et après ? Quel programme d'actions ?

Les actions opérationnelles proposées dans le cadre de cette étude s'attachent à conserver la plus grande marge de souplesse et d'autonomie. Aucune d'entre elle n'en conditionne une autre. Chacune peut être engagée de façon indépendante. Cela permet à la Ville de choisir ses priorités, d'engager les préalables qu'elle jugerait nécessaires, ou de laisser simplement mûrir les besoins ou les décisions.

D'un point de vue opérationnel, cette liberté est vraie pour les îlots à urbaniser comme pour la maille viaire ou les interventions sur les bâtiments patrimoniaux.

- L'aménagement du parvis de la gare et la rue Deroyer pourraient s'engager. La qualification du trottoir Sud de la rue Deroyer est utilement associée à l'aménagement du parvis, pour favoriser la relation avec le quartier de l'Europe et le cœur de ville.
- La réflexion sur l'évolution du musée du rail est à engager
- La réhabilitation du stade fera l'objet d'une attention particulière

- Les interventions sur la maille viaire Nord/Sud sont aussi proposées comme prioritaires (rue du Capitaine Hesry / rue Carnot) : le foncier est maîtrisé, elles ne dépendent que de décisions de la ville et sont aptes à déclencher un processus de mutation des pratiques.

Cependant avant d'engager des études opérationnelles à proprement parler sur la maille viaire, il serait utile d'en affermir la programmation en s'appuyant sur des études actualisées et approfondies concernant les déplacements à l'échelle de la ville (impact du quartier de l'Europe, évolution des pratiques, transports en commun...) ainsi que les besoins en stationnement. En effet, l'approche réalisée dans le cadre de l'étude de programmation reste indicative et ciblée sur un secteur.

Les interventions sur les rues Robidou et Clos du Hêtre dépendent de l'issue des négociations avec la SNCF et peuvent être envisagées dans un deuxième temps. Les décisions définitives relatives au stade peuvent d'ailleurs influencer sur l'affinement des programmes sur l'espace public de ce secteur et sur les nouvelles constructions.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 02/11/2016,

Suite au Comité de Pilotage du 16/09/2016 ;

Vu l'avis du Conseil des Sages ci-annexé,

Il vous est proposé de valider :

- les conclusions et orientations de l'étude
- le programme d'actions tel que défini ci-dessus
- la constitution d'un groupe de travail « quartier gare » en charge d'une part, de la réflexion sur la circulation et les déplacements au sein du quartier et d'autre part, du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions. Ce groupe sera composé des membres de la commission urbanisme, des membres de la commission voirie, de l'adjoint en charge des Sports et des techniciens référents.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

Mme Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci. Je suppose qu'il y a des interventions.

Monsieur Michel Forget

Merci pour cette présentation, avec Christine Laisné, nous étions deux à être dans ce comité de pilotage. Je voudrais revenir sur certains points, l'étude de l'atelier Ruelle souligne bien les enjeux de cette rénovation urbaine, après « *le quartier de l'Europe toujours en construction, le quartier de la gare*

constitue une chance pour moderniser la ville, la rendre plus attractive et pour étendre le centre-ville trop souvent réduit au seul centre historique et rééquilibrer ainsi les différents pôles d'activités du centre historique, le quartier de la gare et le quartier de l'Europe ». A ce propos il ne faudrait pas que l'on oublie, et on en est tous d'accord, le quartier de la Fontaine des Eaux, mobiliser les liaisons de ce quartier avec différents secteurs, on pense que ce serait intéressant, pas simplement sur ce triangle, mais de travailler ultérieurement avec ce quartier de la Fontaine des Eaux pour le lier un peu plus aux autres quartiers. « L'objectif de ce projet est bien de transformer le quartier de la gare actuellement perçu comme une entrée de ville », ça a été souligné, « en un quartier de centre-ville, avec une large place accordée aux déplacements doux, piétons et vélos », vous l'avez dit. « Alors que Dinan va devenir la ville-centre d'une agglomération de près de 100 000 habitants », on ne peut qu'adhérer à cela, « cette recherche d'extension du centre-ville vers la gare, les Cordiers, le quartier de la gare et la route de Dinard. L'extension de ce périmètre favorisera le dynamisme commercial dans ces différents secteurs ». De même, nous nous réjouissons du fait de cette étude, elle conduit à valoriser encore plus le patrimoine ferroviaire, vous l'avez dit, le Musée du rail et ses collections et la halle aux marchandises. Nous souhaiterions revenir sur trois points importants de cette étude : 1, les déplacements et la circulation ; 2, le stationnement ; 3, le stade et la piste d'athlétisme. L'appréciation des deux premiers points : circulation et stationnement, sont bien évidemment liés à la mise en place des politiques de mobilité de transports collectifs et de déplacements doux, sinon effectivement, on déplacera des flux et on engorgera là où c'est peut-être plus fluide. Je pense que s'il n'y a pas une réelle volonté de mettre en place une autre politique de mobilité on va, à mon avis, dans le mur. Les déplacements et la circulation, la requalification de la rue du Capitaine Hesry, on a vu qu'une réelle voie urbaine est une nécessité, la création d'un parvis devant la gare et côté passage à niveau, « une place à traverser » disait le cabinet Ruelle. Cependant la qualification voire l'élargissement, je crains que ce passage à niveau même si on le requalifie, il est profilé même si le croisement ne se fait pas là, ça restera quelque part un goulet de toute façon, je ne suis pas sûr que les piétons et les vélos retrouveront leur compte. C'est pourquoi, et vous l'avez mentionné, le projet de la construction d'une passerelle au-dessus des voies, même si c'est onéreux certainement, qui facilitera la liaison entre le nord et le sud de la gare, doit être examinée sérieusement. Je me permets de rajouter ça, pas simplement pour les piétons, il existe des parcelles qui permettent de les franchir à vélos, souvent on pense à des passerelles pour des piétons, mais il faut savoir qu'il y a des ouvrages pour les vélos. « La rue Bertrand Robidou qui est en continuité avec la rue du Clos du Hêtre, et soulagera le trafic rue Carnot, place du Maréchal Leclerc, rue Gambetta et rue Deroyer en créant un véritable axe est-ouest. Il conviendra cependant de revoir la configuration de la rue du Clos du Hêtre », vous l'avez évoqué, « actuellement à deux voies de stationnement, dans laquelle il est difficile de se croiser ». L'étude le souligne, « il sera nécessaire de recourir à des études actualisées et approfondies concernant les déplacements », c'est l'étude qui le dit, « pour évaluer le risque d'engorgement autour du passage à niveau et de la halle des marchandises et du déboucher de la nouvelle voie », qui est prévue parallèle au Capitaine Hesry. Cette étude serait d'ailleurs l'occasion de réfléchir à un nouveau plan de circulation que nous avons maintes et maintes fois suggéré, le document de l'avis du conseil des sages, la mise en place en sens unique des rues Thiers, Carnot, Kitchener et des Rouairies, voire d'autres, le conseil des sages suggèrent d'autres rues pour créer un grand giratoire.

Le stationnement, là encore, si rien ne change en matière de politique de mobilité et de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, ce qui est proposé atteindra rapidement ses limites. De plus l'exigence du conseil régional, de créer un parking à proximité immédiate de la gare pour les utilisateurs du train, l'enquête d'ailleurs réalisée par l'association ferroviaire de Bretagne nord qui tenait son assemblée générale il n'y a pas très longtemps, cet automne, révèle que 75% actuellement des utilisateurs du train viennent à la gare avec leur voiture individuelle, et donc, cherchent des places dans les rues adjacentes. Cette demande de parking ne peut être satisfaite, sauf à trouver des espaces au nord des voies, donc nécessité d'une passerelle, on y revient, vous avez évoqué un parking en silo, ou alors une partie de la gare routière dévolue au ramassage scolaire. A ce propos, il convient de nous interroger de nouveau sur la pertinence, de l'entretien du ramassage scolaire à cet endroit, qui neutralise un immense espace pour

uniquement 3 heures par jour 365 jours par an. Les cars de ligne, que l'on appelle gare routière, à mon avis à tort, c'est plus un espace de ramassage scolaire, parce que l'activité de gare routière, les bus ilenoo etc, n'utilisent pas cet espace et stationnent le long de la rue Deroyer. Il ne faudrait pas que l'espace compris entre le parvis de la gare et le quartier de l'Europe (la rue Deroyer), que vous souhaitez à court terme requalifier, soit un immense parking, ce qu'il est aujourd'hui.

Troisième point, le stade et la piste d'athlétisme, au départ nous n'étions pas favorables, vous l'avez dit d'ailleurs, il n'y avait pas que nous, un certain nombre de citoyens et d'élus aussi, au maintien du stade et de la piste d'athlétisme à cet endroit. *« En effet, la ville dispose de peu de réserves foncières et le déplacement du stade offrait une belle opportunité pour créer véritablement un nouveau quartier. Le caractère d'équipements sportifs de proximité à disposition des scolaires est très utilisé et nous conduit à envisager un maintien à cet endroit »*. Nous suivons en cela l'avis du cabinet Ruelle et du conseil des Sages, appelle cette vocation de la piste à usage scolaire. Or, nous savons que Dinan Communauté et vous l'avez dit M. le Maire, M. Daugan et M. Degrenne sont présents sur le banc du public, nous savons que Dinan Communauté a un projet de rénovation du stade et de la piste d'athlétisme, équipements qui devraient être agréés au moins au niveau régional pour permettre les compétitions. Le problème est que le service des sports de Dinan Communauté n'a jamais transmis et ça a été évoqué mainte et mainte fois dans les commissions et dans les comités de pilotage, de cahier des charges détaillant les contraintes, je n'y connais rien, mais je ne sais pas, le nombre de tribunes, le nombre de places, les surfaces, les équipements, les locaux nécessaires et exigés pour obtenir un tel agrément, ça me paraît important de connaître ces informations et le dimensionnement de cet équipement, s'il devait être agréé régional ou à vocation de compétitions sportives et évaluer l'impact de l'intégration dans le nouveau projet urbain, vous l'avez dit Mme Miel-Giresse, qu'il était important que ce stade s'inscrive bien dans le paysage. Il nous semble que sans cahier des charges précis sur les demandes qui seraient nécessaires pour un tel équipement, il est difficile de prendre réellement position sur le stade. Pour nous, il est essentiel que cet équipement soit le plus ouvert possible pour favoriser les échanges et les liaisons internes à ce nouveau quartier, et que ça ne soit pas effectivement, ça a été soulevé par le cabinet Ruelle, que ce quartier ne soit pas encore plus cloisonné qu'il n'y est, il faut une certaine perméabilité vers les Cordiers, ça a été souligné.

En conclusion, je m'excuse d'avoir peut-être été un peu long, mais nous validons les conclusions et les orientations de cette étude, sur le groupe de travail, sur l'orientation, mais avec deux réserves qui ne sont pas de même nature. Au préalable, c'est une déclaration d'intentions on va dire, mais à savoir que la ville de Dinan s'implique résolument dans une politique alternative à la voiture individuelle et particulièrement dans le cadre de la future communauté d'agglomération, dans la création d'un réseau de transport collectif. On va procéder à l'élection du prochain conseil communautaire et que l'on puisse s'engager là-dessus au nom de Dinan.

Enfin, et là c'est plus important parce que ça conditionne notre position qui est de valider globalement cette étude, mais avec cette forte réserve, à savoir que Dinan Communauté transmette un cahier des charges précis quant à la réhabilitation du stade Maurice Benoist, si ce stade devait avoir une vocation de compétitions sportives avec agrément régional, etc. Voilà, je vous remercie.

Monsieur Yannick Hellio

Merci M. le Maire. Cette étude de programmation est intéressante mais on voit bien rapidement, comme l'a rappelé Michel, que dans son projet d'ensemble, la rue du Capitaine Hesry, la rue Robidou et la rue du Clos du Hêtre n'est pas solutionnée. Je voudrais que l'on oublie ce soir, un petit peu, les coûts financiers, les éventuels freins de la SNCF, et partir sur un projet complémentaire à celui qui vient d'être présenté. Il nous faut absolument solutionner le passage à niveau, pour moi c'est le fermer. On pourrait peut-être partir du 75 de la rue du Capitaine Hesry, pour rejoindre la rue Robidou, voire la rue des Prunus par un passage souterrain ou une passerelle, pour reprendre l'idée de Michel, afin de faciliter le passage nord-sud et de désengorger la rue Carnot et la place du Maréchal Leclerc, pour permettre ainsi un fluide des ensembles routiers, parce qu'il n'y a pas que des vélos à Dinan, il y a aussi des ensembles routiers et

leur donner possibilité de circuler en toute sécurité pour eux, mais aussi pour les autres utilisateurs de la route, me semble indispensable. Il y a à côté de Dinan Communauté un terrain qui est encore libre, si cette idée pouvait germer il faudrait demander rapidement au cabinet Ruelle la faisabilité et se positionner sur ce terrain qui permettrait la construction ou facilitera la circulation dans ce secteur de vie. Voilà ce que je voulais vous apporter comme idée.

Monsieur le Maire

Quand tu parles du terrain de Dinan Communauté, c'est le terrain qui se trouve entre le bâtiment Toupin et le nouveau siège de Dinan Communauté ?

Monsieur Yannick Hellio

Tout à fait.

Monsieur le Maire

D'accord.

Monsieur Yannick Hellio

Je suis allé voir sur place, on pourra toujours dire que les voies de chemin de fer sont trop près et qu'il n'y aura pas de place etc. Mais là, on est quand même en train de réfléchir à vingt ans, alors la voie de chemin de fer peut très bien aussi être déplacée, elle l'a déjà d'ailleurs été dans un passé récent. Si on ne trouve pas une solution de qualité pour passer du nord au sud, on n'arrivera pas à en faire un projet, qui d'ailleurs engage la ville sur plusieurs années, à en faire un projet de qualité pour les deux côtés de la ville, il y aura toujours cette barrière qu'est la voie de chemin de fer. Merci.

Monsieur Didier Déru

Merci M. le Maire. Un premier constat c'est un projet qui porte adhésion au niveau des élus et également au niveau de la population. Ce qui m'amène à faire deux constats, le premier, j'ai dit que ça porte adhésion au niveau de la population, on s'aperçoit que collectivement ce projet du quartier de la gare est porté, et bien, ce quartier s'améliore. Sans que les travaux aient commencés puisqu'on est au stade de la réflexion, on s'aperçoit qu'il y a eu des bâtiments qui étaient vides et qui commencent à se construire, il y a un salon de coiffure, il y a un pressing qui va ouvrir, pour les plus anciens, il y a l'ancienne boulangerie Villeneuve qui est en train d'être réhabilitée et on va avoir effectivement et vous l'avez dit une brasserie et un centre de formations. Les privés, en fait, n'ont pas attendu et ont peut-être impulsé et je vois pour le fréquenter d'assez près que c'est un quartier qui bouge et qui redevient agréable, je pense qu'avec l'exécution de cette étude, on en fera un quartier qui sera demain très agréable.

Un autre constat M. le Maire, et je sais que vous partagez ce constat qui est moins glorieux et malheureusement, nous n'y pouvons pas grand-chose, mais je pousse quand même un « coup de gueule », c'est SNCF réseau, nous avons un état absolument déplorable, catastrophique, qui n'est pas respectueux, de l'entretien de l'ensemble de l'espace ferroviaire par SNCF réseau, ça nous aura certainement échappé, mais il y aurait eu une canicule à Dinan, mais vraiment focalisée sur les voies de chemin de fer, car un moment j'ai vu tout devenir jaune. On est lancé nous, dans un plan zéro phyto, je ne suis pas sûr que SNCF réseau y soit et ça en toute impunité.

Monsieur le Maire

Je confirme.

Monsieur Didier Déru

Et ça, je regarde Michel, c'est profondément scandaleux, et quand on leur en parle, ça rentre par une oreille et ça sort immédiatement par l'autre. Je pense qu'il faudra peut-être, je sais que vous êtes actifs sur ce dossier mais il va falloir que l'on se fâche à mon avis vis-à-vis de SNCF réseau. C'est un « coup

de gueule », mais je trouve cela lamentable quand on voit les bâtiments qui ont été construits, le futur siège de Dinan Agglomération de visu, il n'est pas beau. Ca, c'était les constats de ce qui ressort au niveau de l'étude, sur les liaisons rue du Capitaine Hesry, j'ai vu les visuels, j'ai vu un certain nombre de choses, j'ai eu l'occasion de m'exprimer dans quelques réunions notamment celle qui avait eu pour la population, moi, je suis assez réservé sur la voie parallèle, pourquoi ? Parce qu'on rebétonne un peu, je suis assez d'accord avec le propos de Yannick Hellio, par contre je n'ai pas de solution technique, mais c'est vrai que cette voie de chemin de fer est une frontière artificielle, ce qui faudrait, c'est d'essayer de la contourner, mais c'est excessivement difficile.

Je n'ai pas entendu parler non plus, et par contre ça me paraît important, ça ne va pas en contradiction avec ce qu'on a vu rue du Capitaine Hesry, et sur le fait de le paysager, mais il y a la voie parallèle des chemins des Cordiers qui est excessivement empruntée, et réhabilitée, en début de mandat, elle était assez pauvre, mais elle a été réhabilitée, il y a beaucoup de gens qui passent par là et je pense que ça peut être un travail à faire, avec une piste cyclable, ou avec autre chose, mais c'est un lieu sur lequel il convient de travailler, peut-être plus que sur une liaison douce au niveau du Capitaine Hesry. Je pense qu'il ne faut pas exclure ce sujet-là, mais j'ai bien noté qu'il y avait une commission circulation qui allait se mettre en place.

Je ne peux pas passer sous silence le fait qu'on entérine aujourd'hui un sujet vieux d'une dizaine d'années, je ne peux pas passer sous silence le fait de la ténacité de Michel Daugan sur la piste d'athlétisme. Je crois qu'on y a effectivement réfléchi, le fait de maintenir ce stade en ce lieu devient une action positive, Odile Miel-Giresse a dit que l'on pouvait trouver d'autres lieux, mais c'était très difficile. L'autre lieu était le lieu d'à côté qui était les Cordiers, je pense que fut été une erreur collective d'artificialiser cette plaine de jeux, même si j'ai vu l'occasion de voir certains rodéos qui se passent sur cette plaine de jeux. Je suis satisfait que l'on puisse commencer M. Degrenne, les travaux sur le stade Maurice Benoist.

Enfin, sur les perspectives qui ont été évoquées, je suis réservé et on a eu l'occasion M. le Maire d'en discuter sur d'autres réunions avec SNCF réseau, on est sur des coûts qui sont excessivement élevés, d'autant plus que, sauf erreur de ma part, il conviendrait également pour des passerelles, je ne parle même pas des passerelles vélos, mais d'envisager les ascenseurs pour les personnes à mobilité réduite. Là, on explose le budget, donc en terme de faisabilité, ce qu'on mettra là, on ne le mettra pas ailleurs.

Sur les halles de marchandises, effectivement, on cherche des espaces pour faire des expos, un certain nombre de choses, ça peut être effectivement intéressant.

Enfin, les deux dernières choses, sur le cinéma, j'ai eu l'occasion d'avoir cette information par les porteurs de projet, je mets quand même en garde sur la nécessaire réhabilitation des locaux actuels route de Dinard, étant précisé que le local qui jouxte le cinéma va devenir très rapidement, puisque le magasin Noz va se délocaliser de la route de Dinard vers la commune de Quévert.

Sur Point P, c'est vrai que ce serait intéressant de faire du logement, j'ai eu l'occasion, quand je les ai vus pour d'autres sites, d'envisager cette discussion, à l'époque, ils n'y étaient pas prêts, puisque nous sommes dans des notions de politique de groupe, on est certainement sur des durées de 10 à 15 ans.

Monsieur le Maire

Oui, ce n'est pas à l'ordre du jour dans les deux ans qui viennent.

Monsieur Didier Déru

Donc continuons d'adhérer collectivement à ce projet qui est un beau projet.

Monsieur Matthieu Jouveau

Bonsoir et merci M. le Maire. Vous parliez tout à l'heure des trésors dans ce quartier de la gare qui étaient décelés par le cabinet d'étude qui s'est penché sur ce quartier. Je crois que le stade Maurice Benoist fait partie de ces trésors, ça peu choquer de dire cela, quand on voit l'état du bâtiment, effectivement ça peut

laisser penser le contraire. Malgré tout, il faut comme le disait Yannick Hedio, se projeter dans les 15, 20, 30 prochaines années. N'oublions pas que ce stade fêtera l'an prochain ses 60 ans, on n'a pas tellement investi ces dernières années sur cette infrastructure, j'allais dire : « c'est le moins que l'on puisse dire ». Projetons-nous dans les 50 ou 60 prochaines années, je crois que ce stade rénové, avec bien entendu des tribunes rénovées, pourront prendre entièrement place dans ce futur quartier de la gare rénové. Il ne faut pas oublier que le sport est une partie intégrante de la vie, le sport c'est la santé, et pas que pour l'activité physique pour les jeunes. Le stade est aujourd'hui beaucoup utilisé par les scolaires, les lycées, les collèges, les écoles primaires également, mais c'est aussi un lieu de vie, un lieu de rencontre, le sport c'est la rencontre. Des cars y font déjà des dessertes, des jeunes et des moins jeunes y viennent à pied, on a la chance d'avoir en centre-ville cette enceinte sportive qui est accessible à pied. Il faut se garder de mettre ce qui pourrait déranger à l'extérieur de la ville, pour ne mettre plus que des logements en centre-ville. Je crois que l'on bénéficie aujourd'hui avec le stade Maurice Benoist d'une très belle arène sportive qui demain aura toute sa place dans ce quartier avec des tribunes de 300 à 400 places, des vestiaires sont prévus en rénovation par Dinan Communauté.

Pour répondre à Michel Forget, la commission sport de Dinan Communauté a prévu des normes régionales pour cette enceinte sportive, en termes d'athlétisme. Ils pourront nous communiquer les éléments que vous souhaitez, se pose plus la question plutôt demain qu'aujourd'hui, de savoir ce qu'on fera de la tribune, non pas si on doit la démolir ou pas, parce que je pense qu'elle est solide et qu'elle peut accueillir 300 à 400 places, mais comment la rénover ? Et ce qu'on fera aussi du terrain central qui est aujourd'hui en herbe, qui est destiné demain à servir d'aire de lancer, et qui, du coup aura peut-être moins sa place en termes de terrain de jeux de football ou de rugby, sachant que de toute façon aujourd'hui, la taille n'est pas requise pour que ce terrain soit homologué au niveau national. On ne va pas pouvoir agrandir le terrain de foot, mais par contre, on va pouvoir agrandir la piste de 6 couloirs et de format régional. Ce n'est pas le point le moins important, c'est de faire une piste à cet endroit-là, c'est simplement rénover une piste, ce n'est pas reconstruire une piste et les coûts ne sont pas les mêmes. On part sur un budget d'un peu plus de 900 000€, reconstruire une piste ailleurs, avec une enceinte, avec des tribunes, nous aurait coûté autrement plus chère.

Moi, je crois que c'est une belle opportunité qui s'offre à nous, moi, je défends ce projet, mais je serai vigilant car ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est d'établir une commission qui sera chargée d'aller de l'avant sur ce dossier, je serais très vigilant pour que cette enceinte garde son côté sportif, parce que le sport doit se pratiquer dans le calme et dans la sérénité. Quand j'ai vu lors d'une réunion communautaire qu'une route passait à côté de l'enceinte, on a été plusieurs élus communautaires à se faire un peu de souci par rapport à cette route qui faisait partie du projet, on sera vigilant là-dessus. Je vous remercie.

Madame Brigitte Balay

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit, techniquement, etc. Moi, je me réjouis car enfin on s'occupe de ce quartier, j'avais l'impression qu'il était à l'abandon, j'avais du mal à aller à la gare, je trouvais ça toujours très long. Ce que j'ai vu et ce que j'ai entendu des projets à venir, c'est excitant, c'est un quartier qui va prendre vie, on va avoir une invitation à y aller se promener, on va faire des choses et j'espère qu'on laissera le complexe sportif à cet endroit, parce que nos lycéens, nos collégiens et nos écoliers en ont besoin et l'utilisent très souvent, c'est quand même de la proximité.

Enfin, il me semblait, mais je me trompe peut-être, que les élèves de l'école de Chaillot avaient réfléchi sur le quartier.

Monsieur le Maire

C'était sur le bâtiment de la gare.

Madame Brigitte Balay

Parce que je trouvais ça intéressant de l'incorporer et comme on n'en parle pas.

Monsieur le Maire

Si, on tiendra compte des analyses de l'école de Chaillot sur ce bâtiment gare qui un élément patrimonial extrêmement intéressant, c'est un très beau témoignage de l'architecture néo-Bretonne de l'entre-deux-guerres.

Madame Tatiana Paulange

Merci M. le Maire, merci pour cette présentation complète. Aux deux réserves exprimées par Michel Forget, j'en rajouterais une, plutôt une observation, on comprend que c'est une étude de faisabilité, mais on a un petit peu le sentiment que c'est un patchwork et une juxtaposition des espaces à usages différents. Il nous semble très important de réfléchir en amont à la complémentarité et à la continuité de ces espaces, parce que vous nous avez parlé d'espaces culturels, d'espaces sportifs, d'habitat et il nous semble que la complémentarité est très importante en amont de tous projets, parce que ça définit quand même les budgets et ce qu'on va faire de ces espaces.

Madame Annie Merdrignac

Moi, je voudrais parler du passage à niveau, pendant des années ce passage devenait impossible à franchir, surtout aux heures de pointe et je parle du côté rue du Capitaine Hesry, pour l'éviter les automobilistes passaient par la rue du cimetière, par les lotissements ce qui suscitait la grogne des riverains, j'en ai entendu parler à l'époque. Il fallait trouver une amélioration à ce passage, la commission menée par l'adjoint à la circulation s'est penché sur ce travail, pas de possibilité de faire un rond-point, ce n'est pas assez large, autrement il aurait fallu reculer les aiguillages et ça coûtait très cher, j'ai entendu ça plusieurs fois. La solution qui a été trouvée donne beaucoup plus de fluidité, il fallait éviter les croisements à cet endroit, c'est-à-dire que venant de la rue du Clos du Hêtre, on tournait pour aller vers la gare, ou bien on franchissait la rue du Capitaine Hesry pour prendre la rue Bertrand Robidou, donc, ce qui faisait un embouteillage. On a enlevé tous ces croisements, on a mis la rue Bertrand Robidou en sens unique mais venant des pompiers vers le passage à niveau et je crois que c'était un souhait des pompiers, parce que c'était plus facile pour eux pour arriver tout de suite en ville. A ce moment-là, la rue du Capitaine Hesry à partir du CHRS a été mise sur trois couloirs : un venant de Ploubalay vers la gare, un au milieu qui permettait de tourner vers la rue du Clos du Hêtre et l'autre qui descendait de la gare vers la rue du Capitaine Hesry. Ecoutez, on peut constater maintenant qu'il y a une nette amélioration, il n'y a plus de bouchon et on n'entend plus les gens rouspéter après ça. La rue Bertrand Robidou, il faut la laisser en sens unique, enfin ça, c'est mon idée, dans le sens pompiers, passage à niveau et non à l'inverse et non en double sens.

Si j'ai bien compris, la nouvelle voie démarre à l'entrée du stade au niveau de la rue du Capitaine Hesry, donc, il faut une réflexion sur le devenir des terrains de Point P, c'est ce dont on a parlé tout à l'heure. Si la voie nouvelle est nécessaire, il faut la faire partir de l'entrée du lotissement en face Point P, ça permettrait aux habitants de lotissement de rentrer et de sortir plus facilement, parce qu'il y a des problèmes, mais serait-elle nécessaire ? Il ne faut pas oublier qu'il y a l'impasse rue du Capitaine Hesry à l'angle du garage Anthic, qui pourrait être utile pour entrer sur le parking, s'il y a un parking derrière, à condition d'avoir les terrains, c'est toujours pareil. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur Jean Gaubert

Pardonnez-moi si je redis des choses, mais comme je n'ai pas écouté la présentation.

Monsieur le Maire

Votre voiture n'est pas trop abimée ?

Monsieur Jean Gaubert

Si, mais l'autre automobiliste ne l'est pas et moi non plus, c'est ça l'essentiel et comme c'est ma faute très clairement, ça ne mettait jamais arrivé, c'est une façon de fêter ses cinquante ans de permis, en plus, c'est quelqu'un que je connais bien, donc ça s'est terminé à la maison.

Monsieur le Maire

On est heureux qu'il n'y ait pas eu de blessé.

Monsieur Jean Gaubert

Je voudrais intervenir sur des sujets qui ont d'ailleurs déjà été dits par les uns et les autres, le problème de circulation, moi j'ai plutôt le sentiment, qu'au lieu de faciliter la circulation entre la BNP et la zone de l'Europe, on devrait s'arranger pour ne pas la faciliter, parce qu'en fait, vous allez provoquer des goulots d'étranglements tout du long sur ce secteur. Clairement si on veut entrer à Dinan pour rejoindre le quartier de l'Europe, il faut entrer par l'échangeur de Taden et là, si vous permettez aux gens de passer devant le cinéma, le long de la voie et continuer de l'autre côté, vous allez empirer la situation plutôt que de la régler. Je n'imagine pas que l'on puisse donner raison à ceux qui pensent qu'il faut entrer par là. Il y en a quelques-uns effectivement qui habitent dans ce coin-là qui viendront, mais les autres il ne faut pas qu'ils viennent dans ce coin-là, sinon on ne s'en sortira jamais, première observation.

Deuxième observation, je n'ai toujours pas compris, mais peut-être que la présentation de ce soir l'a démontré, comment on va faire fonctionner la halle, le hangar, avec le stade dans un espace où il y aura beaucoup de gens et moi, je rejoins Mme Merdrignac, je l'ai déjà dit la dernière fois qu'on en a parlé, ce n'était pas ici, c'était à une réunion publique que vous avez organisée salle Charles Duclos, que je pense que c'est une mauvaise idée, enfin il faut l'étudier, mais ce n'est à priori pas une bonne idée de mettre la rue Bertrand Robidou dans les deux sens, parce qu'on va augmenter la présence de véhicules à cet endroit-là, et on aura des passages entre l'un et l'autre qui risque de rendre un conflit plus important entre les jeunes, les piétons, parce que les sportifs quand ils vont être là, si le stade reste là, je vais y revenir après et je pense qu'il faut se rendre à cette idée pour plein de raisons, ça a été dit, même si on avait pu imaginer faire autre chose, mais s'il y a beaucoup de jeunes, ce n'est pas la peine de ramener des voitures. C'est vraiment l'observation forte que je voulais faire sur ce secteur, je crois que ce serait vraiment dommage.

Deuxième point et ce sera le dernier sur lequel je souhaite intervenir, c'est l'histoire de la passerelle, je pense qu'effectivement, il faut imaginer qu'il y en ait une un jour, parce quand on aménage un secteur comme celui-là, il vaut mieux imaginer quelque chose qui peut-être ne se fera jamais, mais ça ne sera sans doute pas notre première priorité. Je voudrais quand même que les uns, on s'interroge sur combien de trains passent à cet endroit-là par jour à quelle vitesse passent-ils ? A ma connaissance, ils s'arrêtent tous à la gare de Dinan, aucun train ne passe à la gare de Dinan à une vitesse de 50 ou 60 km/h, ils s'arrêtent, donc ils viennent de partir où ils arrivent et ils roulent à 10km/h. Nous faire croire que l'on est dans un coin accidentogène, la SNCF ferait mieux de s'occuper des passages à niveau où les trains passent à 170 km/h, franchement, je trouve que c'est charger la mule, demander à chaque fois à la collectivité un investissement qui ne me paraît pas nécessaire, il y a très longtemps que les gens passent à cet endroit, il y en a beaucoup qui le connaissent, les gens savent faire attention. Combien de trains vont vers Dol dans les deux sens ? Disons une dizaine par jour, ce n'est quand même pas beaucoup. Franchement, je pense que l'on pourrait facilement faciliter le passage à cet endroit-là, qui peut être agrandi avec un espace réservé pour les piétons, ça aurait été plus intelligent que de nous mener dans les coûts qui seront sans doute exorbitants. Par contre, quand on fait un projet, je crois qu'il faut prévoir une éventuelle passerelle un jour, au moins sur l'emplacement.

Voilà ce que je voulais dire, dernier point quand même sur l'école de Chaillot, à ma connaissance M. le Maire, Mme Paris, pour avoir hébergé une des élèves qui a travaillé sur ce projet, j'ai l'impression que leur ambition ne se cantonnera pas essentiellement sur la gare.

Monsieur le Maire

C'est la gare dans son environnement.

Monsieur Jean Gaubert

Oui c'est cela. On ne peut pas dire qu'ils se cantonneront à la gare, ils regardent tout ce qu'il y a autour et je pense que c'est important, ce que disait Brigitte Balay tout à l'heure, c'est important d'intégrer ce qu'ils diront, parce que plus d'idées viendront, plus on aura de matière.

Monsieur Bruno Bertier

Moi, je me rallierai à la position du groupe tout à l'heure, je vais répéter ce que j'ai souvent dit sur ce sujet, je trouve dommage que le stade Maurice Benoist reste là où il est, je reste constant sur cette position. Ça va aussi dans le sens de ce que nous ont dit les associations sportives du Grand Dinan tout à l'heure, ça va aussi dans ce sens, pour qu'il y ait demain des structures dignes de ce nom sur le territoire. Je pense que l'on ne résonne pas là, encore une fois dans le cadre du Grand Dinan, c'est-à-dire qu'on aura une structure sportive isolée en centre-ville de Dinan, qui n'est pas cohérente avec un projet digne d'une ville-centre d'une agglomération de 100 000 habitants. Je maintiens, de surcroît, on avait dit lors de la campagne municipale que ça restait l'une des dernières réserves foncières.

Sur le projet Mme Miel-Giresse, franchement je n'ai pas été plus emballé que ça par votre projet, il y a de beaux croquis avec de jolis arbres, de beaux paysages, je retiens ce qu'a dit Tatiana tout à l'heure, il y a un patchwork, mais je ne vois pas la vue d'ensemble, c'est l'occasion de relier le centre historique et la ville moderne de Dinan, c'est-à-dire que le quartier de la gare associé au quartier de l'Europe doivent être pour moi, le poumon économique de demain, parce que le centre historique a sa particularité et qu'il nous faut un poumon économique et ce quartier permet d'équilibrer justement les choses, et là, ce soir de ce que j'ai vu dans votre présentation, je ne retrouve pas cette volonté-là. Il y a de bonnes intentions, vous nous avez dit que rien n'était figé, qu'il y a des choses que l'on peut faire, que l'on peut défaire, mais je pense que l'aspect économique n'est pas assez dessiné dans le projet, il y a un aspect sportif que je déplore et il y a un aspect culturel auquel je pourrais adhérer.

Quant au trésor, moi je veux bien que l'on trouve des trésors partout à Dinan, mais à force de trouver des trésors, on va faire des musées partout et on va figer la ville une fois de plus. Oui, la gare est un très beau monument, il faut la respecter, il faut la mettre en valeur, mais on ne va pas figer la ville partout parce qu'on trouve des trésors, même le stade Maurice Benoist est un trésor ce soir, je suis un peu surpris. Il ne faut pas tout mettre sous cloche et cette ville sera un musée à ciel ouvert, moi et le groupe ce n'est pas cette ambition là que l'on a pour la ville, oui il y a un centre historique, c'est clair et c'est bien identifié, mais sur des quartiers comme celui-là, on ne va pas trouver des trésors aux quatre coins de rue, parce qu'une fois de plus, on ne va pas avancer. Moi je suis mitigé ce soir, et c'est ce que je voulais exprimer.

Monsieur Jean Gaubert

M. le Maire, j'avais un tout petit regret que j'ai oublié, sur le stade Maurice Benoist, je ne partage pas l'enthousiasme de l'adjoint au sport par rapport aux tribunes, je les ai encore regardées cette semaine. Je voudrais bien que l'on fasse une expertise sur la qualité de ce lieu, il se trouve qu'elle a été construite à la grande époque où dans cette région on construisait avec du sable de mer et tout ce qui a été construit avec du sable de mer est très suspect en matière de solidité. Parce qu'en fait, ce qui se passe, c'est que le sel attaque le ferrailage, et quand le ferrailage commence à rouiller, et bien, il ne tient pas très longtemps. Je vous dis, je me suis arrêté encore la semaine dernière le regarder, je ne suis pas un spécialiste, mais j'ai vu des choses ailleurs. Je me souviens encore de la salle des fêtes de Plancoët, quand on l'a foutu en l'air, les gars disaient : « il n'y a pas de ferraille, le problème c'est qu'il n'y a pas un bout de béton qui tient dessus », le collège de Plancoët a été démolé pour ces raisons-là, à savoir qu'il a été construit de la même façon, à savoir qu'il a fallu passer pendant une époque des poutres métalliques pour maintenir le logement du directeur, et par définition, il ne pouvait pas être rénové parce qu'il a été

construit de cette façon-là, et je vous dis de regarder, car c'est extrêmement dangereux de le rafistoler et qu'un jour, il s'écroule.

Monsieur le Maire

Moi, j'ai une conviction personnelle pour l'instant, je pense que les tribunes, il faut les mettre par terre, je pense qu'elles sont dans un triste état et surtout, je dirais qu'elles forment un barrage entre la gare et ce qu'il y a derrière. Les tribunes sont à démolir, c'est ma conviction personnelle.

Monsieur Michel Forget

Rapidement, je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Jean Gaubert tout à l'heure et qui me paraît tout à fait intéressant, c'est l'idée que l'on a une gare en plein centre-ville, pour mettre renseigné, c'est compliqué, c'est-à-dire qu'il faudrait avoir la possibilité de raisonner en tram-train, c'est-à-dire quelque chose d'urbain, qui effectivement permet comme il y a de très petite vitesse, quand le train arrive, comme un tram, c'est une priorité, mais ça permet un accès, une traversée des voies et je pense qu'il faudrait vraiment essayer d'insister et de travailler dans ce sens-là, ça sera compliqué parce que je pense que ça nécessite une requalification sans doute. Pour revenir sur le souterrain, il y a une contrainte énorme, je crois qu'il y avait une étude, je me souviens de faite quand il était question de la SEM, pour passer sous les voies, pour désenclaver ce quartier de l'Europe, une étude a été faite et effectivement, les contraintes sont énormes, de servitude, etc. Ça prend beaucoup de terrain et de chaque côté du tunnel c'est compliqué de construire et de faire quelque chose de sympa.

Je termine sur l'intervention de Matthieu Jouneau, effectivement c'est un peu ce que je disais tout à l'heure, je regrette qu'à la commission sport de Dinan Communauté, qu'il n'y ait pas eu de pièces versées au dossier, quand vous dites que vous resterez vigilant pour qu'il n'y ait pas cette voie qui serait créée à proximité du stade, je trouve que cela pose une question. On est en conseil municipal à Dinan, il a été dit de décider d'un certain nombre d'orientations, je ne prends pas partie, mais dans le projet du cabinet Ruelle, c'est quand même un élément fort, moi je ne souhaite pas que ce soit remis en cause comme ça, par quelque chose qui serait discuté à Dinan Communauté dans une commission où on n'a pas d'écrit, pour les tribunes je suis aussi partisan de les supprimer, ça a aussi été indiqué dans le comité de pilotage, d'éviter le cloisonnement et d'ouvrir cet espace. On a émis des réserves, moi je voudrais avoir des garanties sur le lieu, l'instance où tout cela va se décider.

Monsieur le Maire

Chers collègues, les garanties, je vous les apporte, je vous rappelle que le stade est aujourd'hui propriété de la ville et seule la ville est propriétaire du stade. Certes, il y a une convention à passer avec Dinan Communauté et Dinan Agglomération demain, pour que les travaux soient entrepris. Bien évidemment, que Dinan Communauté aujourd'hui et Dinan Agglomération demain devront respecter les orientations qui seront définies en conseil municipal. C'est le territoire de la ville de Dinan, il est hors de question que les orientations que nous aurons définies soient remises en cause par un comité théodule ou par une instance qui est certes va intervenir sur l'investissement mais qui n'est pas prioritaire de l'investissement. Je crois que cette garantie peut être apportée forte aisément.

Monsieur Didier Déru

Rapidement, je disais tout à l'heure qu'il y avait une forte adhésion, mais je remarque que certaines adhésions sont plus tièdes que d'autres mais il y a quand même des adhésions. Pour répondre à M. Bertier sur le stade, moi je veux bien tout, mais on a deux problématiques, une problématique de localisation, parce que comme l'a dit Brigitte Balay tout à l'heure, c'est utilisé par les collégiens, lycéens et les écoliers, et donc il y a de nécessaires articulations par rapport aux horaires. Si on envoie le stade à Léhon, ce sera impossible en termes de critères et de créneaux horaires. Deuxième point, à partir du moment où vous voulez être éligibles à un certain nombre de subventions, il faut être sur le site et sur la localisation, je pense notamment aux subventions de la région, où il y a des lycées, si on veut avoir des

subventions il faut le faire sur la commune de Dinan, on ne va pas repartir sur le débat du Grand Dinan. Je suis assez d'accord avec ce qu'a dit Jean Gaubert, sauf qu'il a employé le futur et moi j'emploie le présent sur la fréquentation du stade par les jeunes. Pour être un utilisateur assidu et récurrent de la rue Bertrand Robidou puisque Dinan Communauté se situe là-bas, je vois un grand nombre de jeunes avec leur prof à des heures assez variées qui sont dans une situation, où ils sont heureux d'aller faire du sport, ils sont un peu tête en l'air, ils discutent, il y a un manque d'attention, je pense que là, il va falloir apporter une vigilance très pointue sur le cheminement piétons des lycéens et des collégiens qui passent le passage à niveau, qui déambulent comme des jeunes avec des voitures, moi je m'inquiète là-dessus.

Monsieur Bernard Lagrée

Je pense que tout a été dit en termes de circulation. Je pense aussi qu'à cette partie, il faut voir beaucoup plus grand, il faut travailler un plan de circulation, c'est prioritaire avant de faire quoi que ce soit. D'autre part, on a parlé de plan de circulation, mais nous n'avons pas parlé de parkings, moi les parkings, ça m'intéresse beaucoup. Je m'aperçois que dans peu de temps, le parking Jean Monnet sera complet, le quartier de l'Europe sera saturé, et comme l'a dit Michel Forget, on a entre la gare et toute cette partie où il y a la gare routière deux parkings, on a une surface énorme avec très peu de places dessus, moi il me venait à l'idée, pourquoi pas un parking aérien à cet endroit-là ? Ce serait un parking de proximité, un parking aérien qui couvrirait éventuellement une partie de la gare routière, et qui permettrait d'inclure la passerelle pour aller sur les quartiers nord, un parking avec une location de vélos électriques, ça pourrait être le départ d'un déplacement doux. C'est une idée que j'ai, qui est à prendre, qui est à étudier, parce que je pense vraiment que l'on manque de parkings, que l'on manque de places. Je sais bien que les transports en commun arriveront, mais quand ? On veut développer le quartier gare de façon économique, on veut l'animer des deux côtés, mais si on n'a pas de places pour accueillir les gens, ce sera très compliqué.

Monsieur David Brunet

Bonsoir tout le monde, je voudrais juste rebondir sur ce que vient de dire M. Lagrée par rapport aux parkings, d'avoir une estimation, c'est-à-dire que quand tous ces projets seront menés à bien, s'ils sont menés à bien avec un stade de dimension régionale et le cinéma qui est aujourd'hui saturé en matière de parkings, précisément le samedi soir où les gens sont obligés de se garer illégalement au bord du square à côté, quelle serait la fréquentation de ce quartier, quels seront les besoins en place de parkings au minima, en moyenne et au maxima de fréquentation ?

Monsieur Maxime Sachet

Merci M. le Maire, je vais juste m'exprimer en faveur du maintien du stade sur la ville, je pense à M. Bertier, j'entends bien le sens de votre réflexion sur l'accès à une infrastructure en tenant compte d'une perspective de développement du territoire, de l'agglomération, il faut penser aussi aux difficultés que l'on peut avoir en éloignant cet équipement de Dinan. Dinan étant la ville centre de ce territoire qui est amené à se développer, le sport est quelque chose de structurant et participe à la vie de la ville aussi, on en parlait tout à l'heure, on aura des difficultés à faire sortir les scolaires de la ville, ça amènera plus de circulation en ville, faire également sortir les gens qui l'utiliseront, en dehors on aura un équipement neuf attractif, ça peut amener encore plus de problèmes dans la ville même pour faire sortir ces personnes-là alors que l'on peut très bien mettre en place des choses, on parlait de parkings, de stationnement, d'accès par les voies principales pour accueillir plus facilement des gens qui viennent de l'extérieur. Sachant que si on enlève un équipement comme celui-là de Dinan, on n'a plus grand chose derrière pour les pratiquants, tandis que sur le reste du territoire, sur différentes communes sont répartis des équipements, pas dans la même mesure peut-être, mais qui permettent une pratique sportive aux habitants, c'était le premier point.

Deuxième point, je voudrais revenir sur la proposition de circulation de Yannick Hellio, d'avoir une continuité sur un seul côté de la voie de chemin de fer, je pense que c'est intéressant, déjà dans le sens

de ce que disait Didier Déru tout de suite par rapport à l'utilisation piétonne de la rue Bertrand Robidou, ça éviterait à mon sens les points de rupture de la circulation, c'est-à-dire que l'on n'est pas dans un endroit assez dense où on arrive dans une zone où on doit ralentir, où il y a beaucoup de piétons, qui ne vont pas forcément améliorer la circulation. Pareil, je pense qu'on n'a pas la solution mais que ça mérite réflexion et ça peut être un aboutissement intéressant du projet. Merci.

Madame Cécile Paris

Juste une petite chose, je viens de passer deux jours à Nantes qui est une ville où j'y ai beaucoup travaillé il y a une dizaine d'années. J'étais absolument sidérée parce que Nantes a totalement changé, j'ai eu deux jours sans voiture, il n'y a plus de problème à partir du moment où les rues sont devenues entièrement piétonnes, et à grande échelle, j'ai trouvé ça extraordinaire parce que Nantes est devenue une ville extrêmement agréable alors que j'avais gardé le souvenir d'une ville angoissante par les voitures.

Monsieur le Maire

Nous ne sommes pas sur la même échelle, Dinan et Nantes sont deux villes complètement différentes. Nantes a un système de transport en commun qui est très développé depuis de nombreuses années, c'est une ville de 400 000 habitants, avec son agglomération qui en fait 800 000, alors que Dinan est une ville moyenne dans un tissu rural où on se déplace en voiture. Vous expliquerez aux gens de Broons, de Pluduno, de Plancoët qui viennent au marché à Dinan, de ne pas utiliser leur voiture et de venir en train ou à pied, ou à vélo, ou en voiture à cheval pour venir à Dinan, je pense que ce sera compliqué, donc comparons ce qui est comparable. Comparez Dinan et Lamballe si vous voulez, comparez Dinan et Lannion si vous voulez, Dinan avec Vitré, avec Fougères, mais pas avec Rennes et Nantes. Nous avons à Dinan un réseau de transport en commun qui n'existe pas à l'échelle de l'agglomération, mais je vais y revenir tout à l'heure.

Madame Odile Miel-Giresse

J'ai noté avec grand intérêt les remarques des uns et des autres, ce que je disais au début de mon intervention, de la nécessité de faire un travail très approfondi pour la question de la circulation et au stationnement, deux réactions par rapport à la notion de projet d'ensemble et de projet figé, qui vont faire écho M. Bertier parce que vous étiez réservé. Par rapport à un monument figé que pourrait devenir la gare, du fait que l'on attache une attention particulière au Musée, pour moi, ça me semble peu probable dans le sens où notre gare aujourd'hui est utilisée en tant qu'instrument gare, où il y a du mouvement, ce n'est pas une gare qui est abandonnée, qui peut être mise sous cloche, il y a du passage à la gare notamment avec les cars qui viennent et dans les orientations même par rapport à une maille douce à développer, on arrive pas dans ce secteur-là à quelque chose qui se fige, au contraire on s'achemine à quelque chose avec plus de déplacements partagés et avec une gare qui reste avec la fonction première d'une gare, avec des voyageurs qui arrivent, qui prennent le train qui repartent et des voyageurs qui prennent aussi d'autres modes de transport avec cette notion d'arriver sur un pôle d'échanges multimodal, ça c'était ma première remarque.

Pour le projet d'ensemble, je m'étonne un peu, parce qu'en fait cette étude du quartier de gare, ce n'est pas une étude de programmation parcellaire, c'est-à-dire que l'on n'est pas sur un terrain où on trouverait une fonctionnalité sur un terrain. Pour moi, une ville, c'est un patchwork, c'est-à-dire c'est une juxtaposition réfléchie de différentes fonctionnalités, mettre de l'habitat à côté d'un équipement culturel, à côté d'un équipement sportif, avec des espaces ouverts, des espaces fermés, c'est l'acheminement même d'une ville, pour moi, une ville est un patchwork réfléchi.

Par rapport au stationnement, dans l'étude, chaque point de stationnement possible a été vu, ça ne sert à rien de donner un chiffre global, dans la mesure où ils seront redéfinis dans la qualification de la maille viaire, c'est en fonction du requalibrage qui sera fait, des voies qui seront créées ou pas, ça va déterminer une possibilité de stationnement. Je vais vous donner un chiffre, pour un éventuel parking qui sera créé en dessous d'un équipement culturel de l'autre côté du stade entre le stade et le parking, on arriverait à

un point de 200 places de parking. Après en ce qui concerne le stationnement ça a été fait en fonction de la requalification de la voirie, comme rien n'a été arrêté aujourd'hui, ce sont des chiffres qui restent à titre indicatif si telle et telle action sera faite à tel ou tel endroit.

Monsieur Charles Pasino

La première fois que j'ai entendu parler de ce projet de quartier de la gare, je pensais que ça concernait aussi les rues qui sont vers le bas, rue Kitchener et compagnie, ce quartier qui est un peu délaissé. Là, on a un énorme projet qui me semble être un projet d'architecte urbain, il y a sûrement un intérêt à long terme, mais il me semble que l'on a un peu abandonné les habitants de tout ce qui est derrière Carnot, Kitchener et compagnie, c'est laissé à l'abandon. Les premiers éléments que j'ai entendu, c'est on va interroger les gens, on demande ce qu'il y a comme commerces.

Monsieur le Maire

C'est ce qui a été fait.

Monsieur Charles Pasino

Oui, mais là on n'en parle plus.

Madame Odile Miel-Giresse

Là, je suis un petit peu étonnée, parce qu'au contraire, on a essayé de vraiment mettre en place un maximum d'outils pour pouvoir recueillir la parole de la population, la parole des habitants, et on a pris en compte les remarques qui ont été faites, on les a intégrées dans notre étude de programmation comme on aurait intégré la parole de technicien ou la parole de représentants d'instances constitutionnelles. Il y a eu un égal traitement de la parole de l'ensemble des habitants, au niveau de la rue Carnot, on a eu d'ailleurs l'ensemble des commerçants à la réunion d'informations sur notre débat citoyen, là, c'est mon ressenti, comment j'ai vécu cette étude de programmation, comment elle a été menée et comment elle a été pensée.

Monsieur le Maire

Merci pour ce débat riche et intéressant. Une petite information, c'est pour cela que je souriais, il faut savoir que le cabinet Ruelle qui a fait cette étude de programmation a fait le quartier de la gare de Nantes, c'est un clin d'œil. Ce débat va nous permettre d'enrichir cette étude de programmation, comme son nom l'indique, elle mérite d'être enrichie en fonction des débats, rien n'est figé, vous voyez qu'il y a encore des pistes de réflexion possible.

Moi, je ne suis pas d'accord sur la remarque qui a été faite de dire que l'on mette ce quartier ou le bâtiment sous cloche, certes ce bâtiment gare a un intérêt patrimonial qui est tout à fait intéressant et qui mérite d'être revalorisé, il est un point central sur le quartier de la gare, il est classé au titre des monuments historiques soit, mais néanmoins, il faut se servir de l'atout que représente ce monument gare pour valoriser, redynamiser, restructurer ce quartier. Je crois que ce bâtiment mérite une réflexion, le Musée du rail a toute sa place, c'est un Musée d'amateurs avec des gens passionnés qui se sont intéressés et qui ont récupérés partout en France des collections et qui ont besoin d'être accompagnés pour faire monter en gamme ce Musée, là aussi, c'est pour la ville de Dinan un atout.

Sur le stade, moi je rejoins ce qui a été dit, certes, on pouvait se poser la question du déplacement du stade mais encore faut-il savoir ce que nous voulons en faire. Si on veut en faire un stade de compétitions, on peut le déplacer hors de Dinan sur l'une des communes voisines, mais si on veut que ce stade soit un équipement sportif utilisé par les collégiens, les lycéens et par les scolaires, il a vocation à rester là où il est, faute de quoi, les collégiens et les lycéens ne l'utiliseront plus, car aujourd'hui vu comment le temps scolaire est organisé, ne permet pas notamment de prendre un car pour aller ailleurs. Je répète, c'est important qu'une ville et notamment une ville centre ait une mixité de fonctions, offre des équipements qui ne soient pas seulement destinés uniquement à l'habitat, des immeubles ou à l'économie, mais qu'il

y ait aussi des équipements sportifs, culturels qui puissent être utilisés par l'ensemble des dinannaises et des dinannais et au-delà par tous ceux qui sont amenés à fréquenter Dinan.

Sur la circulation et le stationnement, on sait bien que c'est un problème compliqué à Dinan, compliqué sur ce quartier, je rejoins ce qui a été dit, bien évidemment qu'il faut mettre en place un réseau de transport urbain et qu'on a trop tardé à le mettre en place, je vous rejoins, j'en ai encore parlé hier soir au bureau des Vice-Présidents de Dinan Communauté, en insistant sur l'urgence désormais de mettre en place un réseau de transport urbain. Il faut bien prendre conscience que l'on se heurte à un certain nombre de difficultés, la redevance transport qu'il faut mettre en place au niveau de la future communauté d'agglomération, définir les lignes, etc. Comme vous le savez le Dinan bus passe sous la responsabilité de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier prochain, je ne sais pas qui sera la Vice-Présidente ou le Vice-Président en charge des transports, peut-être Mme Lebreton qui a aujourd'hui la charge des transports à Dinan Communauté, mais l'engagement a été pris de développer ce réseau de transport urbain notamment dans un premier temps à l'échelle du pôle urbain. Le besoin, il existe, mais attention, il faut aussi mettre en garde les uns et les autres, il ne pourra convaincre que s'il est utilisé, parce qu'aujourd'hui dans des villes qui nous sont proches, je pense par exemple à Lamballe et Fougères, où vous avez des bus qui circulent à vide et aujourd'hui, il y a de vraies interrogations là-dessus, notamment de la part des entreprises qui sont amenées à payer la redevance transport sur l'intérêt d'un réseau de transport de bus qui ne répond pas à la demande, donc ça suppose une vraie réflexion, mais néanmoins, je reste convaincu qu'il y a besoin sur un territoire comme le nôtre d'un réseau de transport en commun plus dense qui existe aujourd'hui. Aujourd'hui, seule la ville de Dinan dispose d'un réseau de transport de bus et comme je l'ai dit en début de conseil municipal, je n'ai absolument pas le droit de faire sortir le bus des limites de la ville de Dinan, c'est une interdiction qui m'est faite. La circulation et le stationnement, c'est un problème très compliqué, nous sommes une ville moyenne, nous sommes entourés d'espaces ruraux et les gens ont l'habitude de venir en voiture, alors il faut des parkings, du stationnement et notamment à côté des pôles économiques, notamment du centre historique, du quartier de la gare. Actuellement, le quartier de l'Europe est appelé à devenir le centre administratif, vous avez la Caisse Primaire d'Assurance Maladie qui vient de s'installer, vous avez le siège de Dinan Agglomération qui va s'y installer et qui va contenir 300 à 400 agents au 1^{er} juillet prochain, Dinan Habitat y est déjà depuis 2 à 3 ans, il y a Pôle Emploi, on voit bien déjà tous les problèmes de circulation et de stationnement que nous avons. Il y a une vraie réflexion à avoir sur le stationnement dans ce quartier, notamment dans la perspective du réaménagement du quartier de la gare.

Voilà quelques pistes que je souhaitais évoquer. Au contraire, ce qui a pu se dire ici et là, moi j'ai vu dans les conclusions et l'étude du cabinet Ruelle, une étude d'ensemble de ce quartier et la volonté actuelle de mettre ce quartier en connexion avec le quartier de l'Europe et le centre-ville. Aujourd'hui, dans le quartier de la gare on ne sait pas trop comment y circuler, on voit bien que les liaisons douces entre le quartier de la gare et le quartier de l'Europe ça ne se passe pas bien. Si vous voulez passer à pied du parvis de la gare jusqu'à Pôle emploi, vous avez deux possibilités : soit vous traversez et vous prenez le trottoir sud de la rue Deroyer, ou alors vous zigzaguez entre les voitures ou les cars, donc on voit bien qu'il y a là quelque chose qui mérite d'être amélioré, donc il faut remettre ce quartier en connexion avec le quartier de l'Europe d'un côté et le centre-ville de l'autre. Moi, je crois en les capacités du quartier de la gare et cette réflexion qui a été portée, qui vous a été présentée, elle l'a été avec les habitants du quartier, avec ceux qui vivent et qui travaillent dans ce quartier, avec ceux qui y viennent, avec ceux qui utilisent le train et qui nous ont fait part de leurs attentes et de leurs observations et c'est tout cela que vous trouvez aujourd'hui dans cette étude de programmation.

Je dirais que le programme d'actions est appelé à murir à court terme, on va vous proposer un certain nombre de priorités, je pense notamment à la réhabilitation du parvis, au Musée du rail, au réaménagement du stade qui va rester à cet endroit. Sur le devenir des tribunes, je suis pour leur démolition, parce qu'elle forme un rideau entre la gare et le reste de la ville. Au-delà de ça, il y aura le franchissement des voies, le devenir de la rue du Capitaine Hesry, de la rue Bertrand Robidou, de la

jonction de la rue Carnot et le parvis de la gare. On a dix ans pour porter à bien ce grand projet de réaménagement de ce quartier, qui est un quartier important pour la ville de Dinan. Voilà ce que je voulais vous dire, on va passer maintenant au vote.

Monsieur Bruno Bertier

On va vous demander une suspension de séance s'il vous plait.

Monsieur le Maire

Elle vous est accordée.

Monsieur Bruno Bertier

Merci.

M. le Maire suspend la séance.

Monsieur le Maire

Nous reprenons. Je vous propose que nous passions au vote en trois temps, tout d'abord il s'agit de valider les conclusions de l'étude du cabinet Ruelle.

Monsieur Bruno Bertier

Nous validerons avec les réserves que nous avons émises pendant le conseil municipal, c'est-à-dire ce qui a été dit sur le stade, d'ailleurs, vous avez répondu sur une partie, on vous en remercie. Sur la problématique du transport urbain vous avez répondu sur une partie, et puis sur le patchwork, on ne va pas redévelopper, on va voter avec réserves, on n'est pas plus emballés que cela, mais on vote.

Monsieur le Maire

Qui s'abstient sur les conclusions et les orientations de l'étude ? Vote contre ? Je vous remercie c'est adopté à l'unanimité.

Sur le programme d'actions cette fois-ci ? Des abstentions ? Des oppositions ? Validé, je vous remercie. Sur la constitution du groupe de travail, qui sera constitué des membres de la commission urbanisme, des membres de la commission voirie auxquelles viendra s'ajouter l'adjoint en charge des sports qui donnera son avis sur le devenir du stade et qui fera la liaison avec les commissions sport de Dinan Communauté et les techniciens. Adopté, je vous remercie.

Affaire n°2

OBJET- URBANISME – 18 bis rue Waldeck Rousseau - Cession de terrain à M.LECOQ

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Monsieur Jean-Marc LECOQ est propriétaire de la parcelle bâtie AR n°413 située 12 bis rue Waldeck Rousseau à Dinan.

En février 2016, Monsieur LECOQ a sollicité la Ville de Dinan pour acquérir une partie d'un terrain communal qui jouxte directement sa propriété sur l'esplanade de la Fraternité. Son objectif est de pouvoir bénéficier d'un jardin clos qu'il n'a pas aujourd'hui, sa maison ne possédant pas de terrain. L'espace considéré est enherbé et ne concerne pas la partie dallée.

Il s'agit de lui céder une partie de la parcelle communale AR n°413 pour une surface d'environ 154m². Elle est située dans la zone USb du Secteur Sauvegardé.
L'Architecte des Bâtiments de France, consultée sur le principe de cette modification d'espace public, ne s'y oppose pas dans la mesure où la clôture sera à réaliser de manière qualitative après déclaration préalable (muret maçonné surmonté d'une grille).

Le service des Domaines a estimé ce terrain à 64,93€ le m².

*

* *

Vu l'avis des Domaines en date du 11/03/2016;
Suite aux réunions de la Commission d'urbanisme en date du 23 mars, du 27 juin et du 2 novembre 2016 (avec un avis favorable à la majorité des présents);

Il vous est proposé :

- 1) de céder à Monsieur LECOQ une partie de la parcelle AR n°413, pour une surface d'environ 154 m², au prix de 90€ le m².
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera conclu devant notaire, l'ensemble des frais d'acquisition, de géomètre, de déplacement de mobilier et de compteurs étant à la charge de l'acquéreur.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Monsieur Bruno Bertier

Jusqu'à maintenant, j'ai toujours voté ces délibérations, mais là, ça commence à me déranger, je ne connais pas les propriétaires, mais que l'on aille aider sur des immeubles à vocation commerciale, où il y a déjà une rentabilité et que l'on aille mettre de l'argent public là-dessus, je commence à rejoindre le camp des sceptiques sur ce genre de subventions, ça me dérange là.

Monsieur Jean Gaubert

C'est difficile de remettre en cause ce soir, car ça donnera l'impression que l'on fait du sur-mesure, mais j'avais déjà dit que quand il s'agissait d'immeubles de rapport et il y a quelqu'un qui connaît bien la fiscalité mieux que moi, parce que c'est son métier, il est en face de moi, ça veut donc dire que tout ça, ça rentre en charge et donc, ce sont des charges qui sont déductibles des impôts du propriétaire. D'une certaine façon, on donne de l'argent au propriétaire et il paiera davantage d'impôts à l'Etat et on se plaint que l'Etat nous en enlève, c'est quand même un cercle qui est assez curieux, autant quand c'est un propriétaire occupant, il n'est pas dans cette situation, autant quand c'est un propriétaire qui loue, il peut

défalquer ses charges et bénéfiques qu'il a fait sur ses loyers et donc évidemment avoir une diminution de ses impôts. Je pense que ça mériterait d'être réexaminer parce que là...

Monsieur le Maire

Je pense qu'il faut que nous précisions les critères d'attribution de ce type de subventions, moi je rejoins ce qui a été dit et je partage vos interrogations. Je propose avec Odile de retirer cette affaire et de demander un examen complémentaire.

Monsieur Didier Déru

Je ne vais pas répondre sur le caractère fiscale parce que c'est encore un peu plus compliqué, il y a des dépenses déductibles et d'autres qui ne sont pas déductibles. Je suis favorable au retrait de cette affaire, mais je reviens juste sur l'aspect des antennes ou des paraboles, je pense qu'à un moment donné, il faut faire un paquet, parce que c'est une pollution visuelle, il faut que la commission s'empare de cela parce que c'est l'occasion d'avoir une incitation parce que si on donne le chèque en disant qu'il faut que ce soit enlevé et que ce n'est pas enlevé, c'est embêtant.

Monsieur le Maire

Je suis complètement d'accord, mais ça suppose que dans notre délibération nous conditionnerons aussi l'octroi des subventions pour le strict respect du règlement du secteur sauvegardé. Parce que nous ne l'avons pas fait dans la délibération que nous avons votée à l'unanimité.

Je vous propose qu'à un prochain conseil municipal, décembre ou février, nous reprécisions les modalités d'attribution de ces subventions en prenant en compte les éléments des uns et des autres sur lesquels vous êtes intervenus. Il y a une commission urbanisme en janvier me dit Odile, qui pourra travailler sur ce sujet et qui fera une proposition. Merci.

Affaire n°3

URBANISME - Révision-Extension du Site Patrimonial Remarquable - Convention de partenariat entre Dinan Communauté et les communes de Dinan, Lanvallay et Léhon

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Lors de sa séance du 5 juillet 2016, le conseil municipal a approuvé la démarche engagée par Dinan Communauté de lancer la mise en révision, l'extension du secteur sauvegardé et l'élaboration d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur les communes de Dinan, Lanvallay et Léhon.

La Loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a créé les Sites Patrimoniaux Remarquables, fusion des deux dispositifs d'espaces protégés : Secteur Sauvegardé et Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. Ainsi le Secteur Sauvegardé existant de Dinan est devenu Site Patrimonial Remarquable.

La révision et l'extension de ce Site Patrimonial Remarquable se décline à travers deux outils de gestion, dont les périmètres seront définis par le :

- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), à valeur de document d'urbanisme, qui devrait concerner les communes de Dinan et Lanvallay.
- Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), à valeur de servitude d'utilité publique, qui devrait concerner les communes de Dinan, Léhon et Lanvallay.

Après l'accord de l'Etat par courrier du 26 septembre 2016, un marché unique a été lancé pour l'étude de définition du nouveau périmètre du Site Patrimonial Remarquable et l'élaboration conjointe du PSMV et

du PVAP. L'objectif est d'harmoniser et de rendre cohérent ces deux outils de gestion sur l'ensemble du périmètre du Site Patrimonial Remarquable.

L'ensemble de l'étude est estimé à 450 000 € TTC (éligible au FCTVA). Pour le financement de cette étude, une subvention de 10 000 € sera sollicitée auprès du service patrimoine de la Région Bretagne. Sous réserve de confirmation, l'Etat sera sollicité pour participer à hauteur de 50% de la dépense (du montant hors taxe). Le reste à charge sera réparti entre Dinan Communauté à hauteur de 60% et les communes concernées à hauteur de 40% (sur le montant hors taxe). Ces modalités de financement sont détaillées dans les conventions de partenariat.

Par délibération du 26 septembre 2016, le conseil communautaire a décidé :

- de prescrire la mise en révision du Site Patrimonial Remarquable de Dinan et de son extension sur les communes de Lanvally et Léhon et a approuvé le lancement de l'étude correspondante.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et les conventions de partenariat entre Dinan Communauté, l'Etat et les communes de Dinan, Lanvally et Léhon, définissant les modalités financières et de fonctionnement entre chaque partie.

En ce qui concerne la commune de Dinan, il vous est proposé d'adopter la convention de partenariat entre Dinan Communauté et les communes de Dinan, Lanvally et Léhon.

L'objet de cette convention est de préciser, dans le cadre de l'élaboration conjointe de l'étude de révision/extension du Site Patrimonial Remarquable de Dinan/Lanvally/Léhon :

- les enjeux et objectifs partagés poursuivis par les collectivités,
- les missions, l'organisation et le fonctionnement entre l'État, Dinan Communauté et les communes de Dinan, Lanvally et Léhon
- les modalités de financement de l'étude pour la révision et l'extension du Site Patrimonial Remarquable

La répartition du financement entre les communes concernées se fera selon le principe suivant :

- Pour la partie diagnostic commun sur les communes de Dinan, Lanvally, Léhon :
 - o 50% sur la base de la population
 - o 50% sur la base de la surface concernée par l'étude
- Pour la partie PSMV concernant uniquement Dinan et Lanvally
 - o 50% sur la base de la population
 - o 50% sur la base de la surface concernée par l'étude
- Pour la partie PVAP concernant Dinan et Lanvally, Léhon
 - o 50% sur la base de la population
 - o 50% sur la base de la surface concernée par l'étude

Considérant ces éléments,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2016 prescrivant la révision-extension du Site Patrimonial Remarquable de Dinan, Lanvally et Léhon,

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 2 novembre 2016,

*

* *

Il vous est proposé :

1. d'approuver la convention de partenariat entre Dinan Communauté et les communes de Dinan, Lanvallay et Léhon définissant les modalités financières et de fonctionnement entre chaque partie (jointe en annexe) ;
2. d'autoriser M. le Maire à signer cette convention de partenariat.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Monsieur Bruno Bertier

M. le Maire, je ne peux pas m'empêcher à travers cette délibération que nous voterons bien évidemment puisque nous sollicitons l'Etat à hauteur de 50%, nous allons solliciter l'Etat pour plus de 200 000€, à l'heure où certains autour de cette table demande moins d'Etat, moi je me dis qu'il faut que l'on en profite, parce qu'il y a même une course à l'échalote entre certains ici.

Monsieur le Maire

Nous ne sommes pas en campagne électorale.

Monsieur Bruno Bertier

Je ne suis pas en campagne électorale, mais quand on regarde sur une année ce que la ville de Dinan sollicite en termes d'aides de l'Etat, à un moment donné, il faut être cohérent, entre les propos que l'on peut tenir ici et les propos que l'on peut tenir à l'extérieur du conseil municipal. Je dis simplement qu'heureusement qu'il y a un Etat fort dans ce pays, et heureusement que l'on a cet Etat pour aider une ville comme Dinan.

Monsieur le Maire

M. Bertier, il est de tradition dans un conseil municipal de ne pas faire de politique politicienne.

Monsieur Bruno Bertier

Non, mais je note que ce soir nous sollicitons l'Etat à hauteur de 220 000€ M. le Maire, donc heureusement que nous avons l'Etat pour nous aider à cette hauteur.

Monsieur le Maire

Oui, heureusement que nous avons l'Etat, on s'en réjouit tous les jours.

Monsieur Bruno Bertier

Si on écoute certains, il sera difficile dans le futur de demander ce même type de subventions. Voilà c'est tout.

Monsieur Didier Déru

J'aurais la délicatesse M. le Maire de ne pas répondre à M. Bertier, mais encore heureux que nous avons un Etat. Deux remarques, un, je voterai avec un doigt, avec beaucoup d'efforts pour le lever mais Odile

Miel-Giresse à évoquer les terrains expérimentaux pour le Grand Dinan, mais je suis toujours effaré et effrayé par le montant des études, je vous encourage quand même à réfléchir au vu du nombre de communes et de Dinan Communauté à solliciter certains fonds, régionaux ?

Monsieur le Maire

Je ne suis pas sûr que le secteur sauvegardé soit éligible.

Monsieur Didier Déru

Ou certains fonds Européens ? Je pense que c'est possible.

Monsieur le Maire

On va regarder, mais je ne suis pas pleinement convaincu.

Monsieur Didier Déru

Non mais on peut quand même regarder.

Monsieur Yannick Hellio

Je vais être un peu redondant avec ce que vient de dire M. Déru, mais c'est vrai que 450 000€ c'est 25 ans de SMIC. Des réflexions comme ça, ça ne fait pas avancer le débat mais ça permet à chacun de prendre conscience des vrais montants et des vrais enjeux financiers que l'on dépense. Alors j'espère que ce n'est pas pour se faire plaisir et que ces cabinets ne surfacturent pas, mais là aussi, j'ai quelques doutes, évidemment on va avoir des aides, enfin bon...

Monsieur le Maire

C'est toujours le même qui paye.

Monsieur Yannick Hellio

Oui, c'est toujours le même qui paye, le contribuable à la sortie.

Monsieur Didier Déru

Et ils sont de moins en moins nombreux.

Monsieur le Maire

Oui, il n'en reste plus beaucoup.

Monsieur Yannick Hellio

Ne perdons pas de vue non plus que cette étude va être génératrice de contraintes donc de coûts supplémentaires dans nos réalisations futures, c'est presque une double peine.

Monsieur le Maire

Mais non, on connaît l'amour de M. Hellio pour le règlement du secteur sauvegardé que partagent un certain nombre d'entre vous, je sais que Jean Gaubert n'est très éloigné de cette position. Sur cette révision du site patrimonial remarquable, quelques informations, la première, c'est l'une des premières fois qu'un secteur sauvegardé va être à cheval sur deux communes, puisque nous allons étendre notre secteur sauvegardé sur la commune de Lanvallay, donc vous voyez nous avançons, petit à petit, mais c'est la première fois en France qu'un secteur sauvegardé va être à cheval sur deux communes, ce qui fait l'originalité de notre secteur sauvegardé. Nous allons avoir à partager ce qu'on appelait autrefois des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine avec la commune de Léhon, donc nous allons avoir quelque chose d'originale entre le secteur sauvegardé et l'AVAP, c'est la première remarque que je voulais faire. La deuxième remarque, c'est qu'il est vrai que le montant de l'étude est extrêmement élevé,

j'en conviens parfaitement, 450 000€, il faut savoir que le secteur sauvegardé de la ville de Rennes, vous l'avez dit tout à l'heure qui est extrêmement bien géré à coûté 550 000€ pour un secteur sauvegardé qui est sensiblement plus petit que le nôtre. L'Etat subventionne à hauteur de 50%, on ne sollicite pas l'Etat, c'est un acquis, c'est-à-dire que l'Etat subventionne la révision du secteur sauvegardé, puisque je vous rappelle que pour être un secteur sauvegardé, c'est un décret en conseil d'Etat, donc c'est l'Etat qui décide qu'une ville a ou non un secteur sauvegardé, c'est ce qui justifie la participation de l'Etat au financement de l'étude. Les 50% autres sont répartis à hauteur de 60% entre Dinan Agglomération et les autres communes, pourquoi par Dinan Agglomération ? Parce que je vous rappelle que la compétence urbanisme a été transférée à notre intercommunalité, donc la réunion du secteur sauvegardé sera portée en association avec les communes par Dinan Agglomération demain. C'est vrai que c'est une étude lourde qui va mobiliser beaucoup de personnes et beaucoup de temps, parce que pour la révision, on est parti pour 4 ans. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Yannick Hellio sur les contraintes supplémentaires, le règlement du secteur sauvegardé existe. L'objectif de cette révision, c'est justement d'assouplir un certain nombre de règles pour permettre la réhabilitation dans le secteur sauvegardé. Vous savez qu'aujourd'hui le règlement du secteur sauvegardé est extrêmement contraignant et il nous interdit par exemple d'installer des puits de lumière dans les immeubles, qui permettraient la requalification de l'habitat et ce qui va falloir obtenir de cette révision justement, c'est d'assouplir ces règles pour obtenir la requalification notamment des immeubles sur les arrières et surtout des cœurs d'immeubles, c'est un combat que mène aujourd'hui toute l'union nationale des villes d'art et d'histoire qui a changé de nom, on a reçu à Dinan récemment Martin Malvy qui en est son Président national, qui a été Maire de Figeac qui est aujourd'hui Président du Grand Figeac, c'est un combat que nous partageons tous, c'est-à-dire qu'il faut obtenir que les règlements de secteur sauvegardé s'assouplissent pour permettre la réhabilitation de l'habitat et la reconquête du logement vacant. Aujourd'hui, s'il y a du logement vacant dans le centre historique, c'est parce que le vieux bâti du XVII, XVIIIème siècle n'est plus adapté pour nos concitoyens, logements trop petits, mal éclairés avec des parties communes qui sont mal entretenues, des escaliers inaccessibles, pas d'ascenseur et la population qui vieillit, donc voilà, vous avez cet ensemble un petit peu compliqué à gérer. C'est ça, qu'il va falloir obtenir dans cette révision du secteur sauvegardé, un assouplissement des règles tout en préservant le caractère patrimonial imminent de notre ville, mais en assouplissant les règles, permettant la reconquête du logement vacant. Est-ce que vous êtes d'accord sur cette convention de partenariat ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas d'opposition ? L'affaire est adoptée, je vous remercie.

Affaire n°4

OBJET – INTERCOMMUNALITE - Répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de Dinan agglomération

Rapporteur : M. le Maire

I/ Contexte

La fusion de plusieurs communautés entraîne obligatoirement une nouvelle répartition des sièges attribués aux communes qui seront membres de la même communauté issue de la fusion.

La composition du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin,) sera, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, fixée selon les conditions prévues à l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire de la communauté issue de la fusion sont établis :

- soit conformément au droit commun ;
- soit par le biais d'un accord local.

Le nombre de siège est défini en fonction de la population totale du nouvel établissement public de coopération intercommunale.

II/ Composition du Conseil Communautaire conformément au droit commun

A défaut d'accord entre les communes membres, les sièges sont répartis entre les communes membres à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne avec deux limites :

- chaque commune doit avoir au minimum un délégué, la représentation de chaque commune est ainsi garantie ;
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Le nombre de sièges de conseiller communautaire se détermine de la manière suivante :

Sièges initiaux en fonction de la population municipale de l'EPCI (art 5211-6-1 du CGCT)	42
Sièges de droit pour les communes n'ayant pas obtenu de sièges initiaux	41
Si les sièges de droit représentent 30% au moins des sièges initiaux : +10%	8
Total	91

Sur la base du droit commun, le Conseil Communautaire serait composé de 91 conseillers communautaires répartis de la façon suivante :

Commune	Nombre de conseillers titulaires	nombre de suppléants
Dinan	10	0
Lanvallay	3	0
Quévert	3	0
Saint-Cast-le-Guildo	3	0
Pleslin-Trigavou	3	0
Plouër-sur-Rance	3	0
Plancoët	2	0
Léhon	2	0
Broons	2	0
Pleudihen-sur-Rance	2	0
Trélivan	2	0
Caulnes	2	0
Taden	2	0
Pluduno	1	1

Corseul	1	1
Plélan-le-Petit	1	1
Évran	1	1
Créhen	1	1
Plouasne	1	1
Matignon	1	1
Fréhel	1	1
Saint-Samson-sur-Rance	1	1
Saint-Hélen	1	1
Vildé-Guingalan	1	1
Plumaudan	1	1
Yvignac-la-Tour	1	1
Plumaugat	1	1
Languenan	1	1
Brusvily	1	1
Bourseul	1	1
Bobital	1	1
Les Champs Géraux	1	1
La Vicomté-sur-Rance	1	1
Saint-Carné	1	1
Aucaleuc	1	1
Saint-Lormel	1	1
Saint-Jacut-de-la-Mer	1	1
Langrolay-sur-Rance	1	1
Le Hinglé	1	1
Saint-Pôtan	1	1
Mégrit	1	1
Plévenon	1	1
La Landec	1	1
Pléboulle	1	1
Trévron	1	1
Calorguen	1	1
Guitté	1	1
Saint-Juvat	1	1
Ruca	1	1
Saint-Judoce	1	1
Pléven	1	1
Landébia	1	1
Saint-Jouan-de-l'Isle	1	1
Languédias	1	1
Trébédan	1	1
Plorec-sur-Arguenon	1	1
Saint-Michel-de-Plélan	1	1
Le Quiou	1	1
Saint-Maudez	1	1

Tréfumel	1	1
Saint-André-des-Eaux	1	1
Saint-Méloir-des-Bois	1	1
Guenroc	1	1
Saint-Maden	1	1
La Chapelle-Blanche	1	1
	91	52

III/ Composition du Conseil Communautaire sur la base d'un accord local

Pour qu'un accord local soit légal, la répartition envisagée doit respecter cinq critères de façon cumulative :

- le nombre total de sièges attribués grâce à l'accord local ne doit pas dépasser un maximum obtenu en majorant de 25% le nombre de sièges initiaux qui aurait été attribué hors accord local. Le nombre de sièges initiaux attribué hors accord local serait de 83. En conséquence, 103 sièges de conseillers communautaires peuvent être attribués au maximum ($125\% * 83$ sièges attribués hors accord local = 103.75) ;
- les sièges doivent être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune en vigueur, actualisée depuis le 1^{er} janvier 2016.
- chaque commune doit disposer d'au moins un siège ;
- aucune commune ne doit disposer de plus de la moitié des sièges ;
- sous réserve du respect des deux critères précédents, la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut pas s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population de la communauté.

En conséquence, dans la communauté issue de la fusion, le nombre de sièges de conseiller communautaire devrait être compris entre 83 et 103 ce qui rend possible 1 seul accord local.

Cet accord local offrirait 83 sièges alors que le droit commun offre la possibilité d'un conseil avec 91 membres, avec la majoration légale de 10%. L'ensemble des autres combinaisons d'accords locaux sont toutes entachées d'illégalité au regard de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, I, 2, (e) aux 9^{ème} et 10^{ème} alinéas qui dispose que « la part de sièges attribués à une commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale que si la répartition des sièges maintient ou réduit l'écart initial".

Compte tenu de la complexité induite par le nombre important de combinaisons possibles et considérant que la répartition de droit commun permet de garantir une représentation de chaque commune en fonction de sa démographie, il est proposé de retenir cette répartition de droit commun.

Afin d'anticiper l'installation de la nouvelle assemblée délibérante et de permettre la désignation des conseillers communautaires par les conseils municipaux, il convient d'acter cette répartition. A défaut, le Préfet devra attendre le 15 décembre 2016 pour arrêter la composition du futur conseil communautaire.

*

* *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE)

VU l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor ;

VU l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin,

CONSIDERANT la complexité induite par le nombre important de combinaisons possibles et considérant que la répartition de droit commun permet de garantir une représentation de chaque commune en fonction de sa démographie, il est proposé de retenir la répartition de droit commun.

CONSIDERANT que les communes du futur territoire de Dinan Agglomération ont délibéré favorablement pour création d'une communauté élargie (95% des communes favorables représentant 98% de la population).

*

* *

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de retenir la répartition de droit commun, figurant dans le tableau annexé, pour la composition du Conseil communautaire de l'EPCI issu de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,

Didier LECHIEN.

Annexe : Tableau de répartition des sièges au sein du Conseil communautaire

Commune	Nombre de conseillers titulaires	nombre de suppléants
Dinan	10	0
Lanvallay	3	0
Quévert	3	0
Saint-Cast-le-Guildo	3	0
Pleslin-Trigavou	3	0
Plouër-sur-Rance	3	0
Plancoët	2	0

Léhon	2	0
Broons	2	0
Pleudihen-sur-Rance	2	0
Trélivan	2	0
Caulnes	2	0
Taden	2	0
Pluduno	1	1
Corseul	1	1
Plélan-le-Petit	1	1
Évran	1	1
Créhen	1	1
Plouasne	1	1
Matignon	1	1
Fréhel	1	1
Saint-Samson-sur-Rance	1	1
Saint-Hélen	1	1
Vildé-Guingalan	1	1
Plumaudan	1	1
Yvignac-la-Tour	1	1
Plumaugat	1	1
Languenan	1	1
Brusvily	1	1
Bourseul	1	1
Bobital	1	1
Les Champs Géraux	1	1
La Vicomté-sur-Rance	1	1
Saint-Carné	1	1
Aucaleuc	1	1
Saint-Lormel	1	1
Saint-Jacut-de-la-Mer	1	1
Langrolay-sur-Rance	1	1
Le Hinglé	1	1
Saint-Pôtan	1	1
Mégrit	1	1
Plévenon	1	1
La Landec	1	1
Pléboulle	1	1
Trévron	1	1
Calorguen	1	1
Guitté	1	1
Saint-Juvat	1	1
Ruca	1	1
Saint-Judoce	1	1
Pléven	1	1
Landébia	1	1

Saint-Jouan-de-l'Isle	1	1
Languédias	1	1
Trébédan	1	1
Plorec-sur-Arguenon	1	1
Saint-Michel-de-Plélan	1	1
Le Quiou	1	1
Saint-Maudez	1	1
Tréfumel	1	1
Saint-André-des-Eaux	1	1
Saint-Méloir-des-Bois	1	1
Guenroc	1	1
Saint-Maden	1	1
La Chapelle-Blanche	1	1
	91	52

Affaire n°5

OBJET – INTERCOMMUNALITE – Election des conseillers communautaires représentant la Ville de Dinan au sein de Dinan agglomération

Rapporteur : M. le Maire

La fusion de plusieurs communautés entraîne obligatoirement une nouvelle répartition des sièges attribués aux communes qui seront membres de la même communauté issue de la fusion.

Le nombre de conseillers communautaires pour la Ville passera de 11 à 10, il convient donc d'organiser de nouvelles élections.

Mode de scrutin :

Selon les termes du paragraphe c) de l'article L.5211-6-2 du CGCT : « Si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

*

* *

Après vote (voir procès-verbal joint), les élus communautaires de la ville de Dinan sont :

Didier LECHIEN, Françoise DESPRES, Didier DERU, Cécile PARIS, Yannick HELLIO, Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU, Mathieu JOUINEAU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Michel FORGET, Stéphanie MISSIR.

M. le Maire présente les affaires 4 et 5 en même temps.

Monsieur Didier Déru

Juste une remarque par rapport à ce qu'on va faire, que je trouve iconoclaste, voir abracadabrantique comme diraient certaines personnes. On est en train de faire sortir du conseil communautaire des collègues qui ont été élus par le peuple, c'est une aberration complète, et là, je ne fais pas de la politique politicienne, mais globalement de la loi NOTRE où nous, conseillers municipaux, on va faire sortir quelqu'un, pour les autres communes c'est encore pire, mais moi je trouve cela à la limite du scandale.

Monsieur le Maire

Je partage cette préoccupation que j'ai fait remonter notamment auprès des Parlementaires, mais il faut bien imaginer qu'il y ait un obstacle à maintenir tout le monde. Aujourd'hui, nos communautés de communes n'ont pas la même grille de répartition de leurs délégués communautaires. Je vais prendre un exemple, nous avons, nous, 11 sièges, la commune de Plouër qui a 3 600 habitants a 6 sièges, donc si on maintient tout le monde, le principe d'équilibre et d'équité démographique n'est pas respecté, c'est-à-dire que l'on retombe dans ce que je vous ai dit tout à l'heure. Le législateur a dit : « la loi met un terme au mandat des délégués communautaires au 31 décembre 2016 et vous désignez de nouveaux délégués communautaires, mais vous désignerez vos nouveaux délégués communautaires parmi les délégués communautaires qui ont été élus en 2014 », l'obstacle, il est là, je crois que Pluduno c'est 4 ou 5 sièges ?

Monsieur Jean Gaubert

3.

Monsieur le Maire

Ils en perdent 2 et Plouër va passer de 6 à 3, je crois que Plumaugat dans la communauté de communes de Caulnes doit en avoir 5, ils passent à 1. On ne pouvait pas continuer comme ça, ce n'est pas possible. On va être obligés de voter, donc vous avez deux listes, vous votez pour celle que vous voulez.

Monsieur Bruno Bertier

Simplement par rapport à la délibération 5, on voit que dans la colonne suppléant de Dinan, il n'y a pas de suppléant de prévu et la répartition qui est prévue est 8 sièges pour la majorité et 2 pour l'opposition. Vous présentez une liste avec 9 noms.

Monsieur le Maire

Parce que nous avons 9 sortants.

Monsieur Bruno Bertier

Oui, mais la notion de suppléant n'existe pas M. le Maire ?

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur Bruno Bertier

D'accord.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de suppléant, pour les communes qui ont plus de 2 sièges, seules les 52 communes qui ont 1 représentant qui est le Maire auront 1 représentant, sauf Pleudihen qui est un cas à part, là aussi c'est la loi, pourquoi Pleudihen est un cas à part ? Michel Vaspert démissionne, David Boixière est élu Maire, David Boixière n'est pas conseiller communautaire sortant, la loi dit : « vous désignez vos conseillers communautaires parmi les conseillers communautaires sortants », c'est-à-dire une commune qui n'est pas représentée par son Maire pour le futur conseil d'agglomération. De même qu'il y a des Présidents de communauté de communes qui ne retrouveront pas de siège, je pense à Raymond Armange qui est Président de la communauté de Rance-Frémer, il est adjoint à Langrolay, il y aura un siège pas deux et c'est Jean-Paul Gainche qui représentera la commune de Langrolay parce qu'il est le Maire. Il y a des situations comme cela qui sont un peu douloureuses, délicates, qu'il va falloir gérer dans la perspective de mise en place de cette communauté d'agglomération. Pour nous aussi, dans les 11 délégués communautaires, personne n'a démissionné, mais il y en a un qui va perdre sa place ce soir, mais il n'y a pas de suppléant, ce qui veut dire que si dans le groupe de la majorité, quelqu'un démissionne Bernard rentre, mais si dans votre groupe quelqu'un démissionne, et bien le siège n'est pas occupé.

Moi je veux bien que l'on vote, mais dans ce cas on votera au scrutin majoritaire, c'est pour les trois ans à venir, tout ça va se régulariser après.

On va vous passer l'urne, n'oubliez pas de voter pour les pouvoirs, le panachage n'est pas autorisé, la liste doit être complète.

Je vous donne les résultats, 8 sièges pour Didier LECHIEN, Françoise DESPRES, Didier DERU, Cécile PARIS, Yannick HELLIO, Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU, Mathieu JOUNEAU, Anne-Sophie GUILLEMOT et Michel FORGET, Stéphanie MISSIR.

Affaire n°6

OBJET - AFFAIRES CULTURELLES – Villes d'art et d'histoire – Revalorisation du montant des vacances des guides-conférenciers

Rapporteur : Cécile PARIS

Par délibération en date du 8 avril 2010, le Conseil Municipal avait fixé comme suit le montant de la vacation des guides-conférenciers du service Patrimoines :

- Un taux de base à 15€ net de l'heure pour les visites guidées et activités pour le jeune public
- Un taux majoré à 20€ net de l'heure à l'occasion des manifestations nationales se déroulant les week-ends et jours fériés (Nuit des Musées, Rendez-vous aux Jardins, Nuit des Eglises, Journées Européennes du Patrimoine...) ainsi que pour les prestations en langues étrangères. Ce tarif majoré s'applique également aux conférences du Patrimoine ainsi qu'aux visites organisées dans le cadre des jumelages.

Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, la Ville de Dinan s'est engagée auprès du Ministère de la Culture et de la Communication à confier ses actions de médiation et de découvertes de ses Patrimoines à des professionnels titulaires de la carte de guides-conférenciers. Les neuf guides-conférenciers de la Ville de Dinan sont des travailleurs indépendants qualifiés qui proposent leurs services à d'autres Villes d'art et d'histoire (Dinard) et sites touristiques majeurs du territoire (Saint-Malo, Le Mont-Saint-Michel...). Notons qu'il n'existe aucune harmonisation des taux de rémunération entre les sites.

A titre de comparaison, la Ville de Dinard applique ainsi un taux horaire de base à 16,26€ net de l'heure pour ses visites, le Mont Saint-Michel applique des taux compris entre 44,5€ net de l'heure et 63,22€ net de l'heure en fonction des prestations tandis que l'Office du Tourisme de Saint-Malo ne fait plus appel qu'à des guides ayant le statut d'autoentrepreneur.

En 2015, les guides-conférenciers de la Ville de Dinan ont assuré 219 visites pour le public scolaire, 99 visites de la ville pour le grand public et 4 conférences dans le cadre du programme des conférences du Patrimoine. Il apparaît nécessaire, aujourd'hui, de revaloriser le montant des vacations fixé en 2010.

Il pourrait évoluer ainsi :

- le taux de base serait porté de 15€ à 16€ net de l'heure
- le taux majoré resterait identique

Il vous est proposé d'autoriser l'application de ces nouveaux montants des vacations avec effet au 1^{er} janvier 2017.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces dispositions.

Mme Cécile Paris présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Des questions ? Pas d'opposition ? Je vous remercie, l'affaire est adoptée.

Affaire n°7

OBJET - Aide exceptionnelle aux sinistrés en Haïti

Rapporteur : Brigitte BALAY

Le mardi 4 octobre 2016, quelques années après le terrible tremblement de terre de 2010, l'ouragan Matthew a fortement frappé Haïti, notamment les départements du sud-ouest, de Grand'Anse et des Nippes.

Les dégâts sont considérables, plus de 1 000 victimes, près de 15 000 personnes déplacées et plus de 350 000 personnes sans eau potable, sans nourriture, sans abris sont en attente d'une aide humanitaire. Les secours s'organisent malgré des conditions qui relèvent du défi (aucun moyen de communication, routes coupées, zones noyées ne permettant pas aux hélicoptères d'atterrir...)

Face à ce drame, l'UNICEF s'est engagé pour porter assistance et secourir les populations haïtiennes. Les bénévoles de l'UNICEF travaillent à améliorer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services de santé pour les enfants et leurs familles, et ainsi prévenir la propagation d'épidémies de choléra.

Alors que la population dinannaise et le conseil municipal expriment leur profonde émotion et solidarité vis-à-vis du peuple haïtien et l'ensemble des victimes de cette catastrophe, il importe de soutenir cette association dans son engagement bénévole au service de la population d'Haïti sinistrée et de lui accorder une aide exceptionnelle de 1 500€.

*
* *

Il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'UNICEF au profit des sinistrés en Haïti.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

Mme Brigitte Balay présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Des questions ?

Madame Stéphanie Missir

Juste une proposition, peut-être pas pour cette fois-ci mais pour la prochaine, vous avez dans cette ville le secours populaire qui est présent sur cette ville qui a des programmes d'actions internationaux, donc pour Haïti, nous avons une école, sur laquelle nous devons réinvestir et aménager et quand on réaménage une école, vous la savez bien, on remet de la culture.

Monsieur le Maire

Oui tout à fait, d'accord, c'est noté.

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? L'affaire est adoptée, je vous remercie, on versera une aide de 1 500€ à l'UNICEF.

Affaire n°8

AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente des appartements de la résidence Surcouf, Quartier de l'Europe, rue Petite Haie à Dinan – modification des conditions de vente

Rapporteur : Yannick HELLIO

Par délibération du 27 juillet 2006, le Conseil Municipal approuvait la vente des appartements de la résidence Surcouf, situés dans le quartier de l'Europe, rue Petite Haie à Dinan. Ils sont répartis en nombre égal en deux bâtiments sur un rez-de-chaussée et trois étages. Historiquement, ces appartements étaient occupés par les personnels de la caserne militaire.

Afin de permettre l'accession à la propriété des personnes à revenus moyens, ces logements avaient été mis en vente selon les conditions suivantes :

- plafond de ressources du prêt à taux zéro ;
- obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée de 10 ans ;
- interdiction de vendre ou louer le logement durant 10 ans.

En 2012, 24 appartements avaient été vendus sur 31 (l'un était loué) et un assouplissement des conditions avait été décidé (délibération n°10 du 10 décembre 2012) en ne conservant que l'interdiction de vendre ou de louer le logement (sauf en cas de mutation professionnelle du propriétaire) pendant 5 ans.

Aujourd'hui, 25 appartements ont été vendus dans le respect de ces conditions (voir tableau des ventes joint) et il reste 6 appartements qui, au fil du temps, se sont dégradés. Ils nécessitent désormais des travaux de rénovation assez lourds. Du fait du surcoût entraîné par la remise en état de ces logements, aucune offre correspondant à l'évaluation du service des Domaines n'a été déposée dans le cadre d'un projet d'implantation d'une habitation principale.

En revanche, des investisseurs ont manifesté leur intérêt pour acquérir ces appartements dans la perspective de les rénover et de les mettre en location.

Afin d'éviter une dégradation de l'état de ces logements et de favoriser leur vente rapide, il paraît aujourd'hui indispensable de lever les conditions précitées qui constituent encore des obstacles à la vente.

*
* *

Il vous est proposé :

- 1) de supprimer les conditions de vente des appartements de la résidence Surcouf, quartier de l'Europe, rue Petite Haie à Dinan à savoir l'interdiction de vendre ou de louer le logement (sauf en cas de mutation professionnelle du propriétaire) pendant 5 ans – disposition applicable à tous les logements, y compris ceux déjà vendus
- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure les actes de vente en l'étude notariale Le Voyer/Villin, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **par 31 voix pour et 1 abstention** (Yannick HELLIO) ces dispositions.

M. Yannick Hellio présente l'affaire.

Monsieur le Maire

On modifie les conditions de vente des appartements qui aujourd'hui se dégradent, on a des propositions pour en faire de la location.

Monsieur Charles Pasino

L'application de cette révision s'applique aux anciens acheteurs aussi ?

Monsieur le Maire

Bien sûr, c'est ce qui est indiqué dans la délibération.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Je confirme aussi que pour moi aussi ce n'était pas clair que ce soit appliqué aux anciens.

Monsieur le Maire

Vous avez pris la délibération qui était sur votre table ? Vous avez un nouveau projet sur table qui corrige un petit peu, parce que dans la première mouture, il n'avait pas été évoqué la délibération qui avait été prise en 2012 et qui avait déjà assoupli les conditions de vente et il est prévu d'étendre cette mesure à l'ensemble des propriétaires pour ne pas créer de distorsions entre eux.

Monsieur Didier Déru

Moi, j'ai juste un souci purement technique là-dessus, parce qu'en fait, il y a quand même des actes de vente, je ne suis pas sûr que l'on puisse revenir sur ce qui c'est déjà passé. Est-ce que ça a un impact ?

Monsieur le Maire

Pour relativiser les choses, sur les 25 appartements qui sont déjà vendus, 23 ont été vendus à l'origine. La clause des 10 ans tombe au début de l'année prochaine, il y a 2 appartements qui ont été vendus en 2012, c'est-à-dire une fois la clause passée de 10 à 5 ans, ce sont les 2 seuls appartements, toutes les clauses tombent l'année prochaine. Il ne reste que les 6 appartements qui aujourd'hui n'ont pas trouvé preneur.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Excusez-moi, je n'avais pas terminé tout à l'heure. Par rapport à la clause d'interdire de transformer le local en usage commercial, je pense qu'il y a des personnes qui ont achetés sous cette garantie-là, de ne pas avoir de nuisance sonore ou autres, du fait de certaines activités qui peuvent être exercées dans ce bâtiment. Est-ce qu'éventuellement, vu que ce sont des promoteurs à titre locatif, garder cette clause permettrait de garantir l'usage d'habitation du bâtiment.

Monsieur le Maire

La clause avait déjà été supprimée en 2012.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

C'est dommageable.

Monsieur le Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Affaire n°9

OBJET – Intégration du Centre Social dans les services de la Ville et création d'un Point d'accueil à destination de l'ensemble des habitants – Dénomination du nouvel espace

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

Par délibération du 5 juillet 2016, le Conseil Municipal de Dinan a validé le transfert de la gestion du centre social de la Caf à la Ville de Dinan, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette évolution est l'aboutissement d'un travail commun des services de la CAF et de la ville et tient compte des nouvelles directives de la CNAF et de l'évolution des politiques de la Ville.

Il a également été décidé de la création d'un point d'accueil unique d'information et d'orientation des services à la population, sur le site de la rue Gambetta.

Ce nouveau pôle, se doit d'être identifié par un nom significatif des activités de l'accueil commun « Accueil Education Enfance Jeunesse Citoyen Association »

Pour mémoire, les missions du nouveau pôle seront :

- Accueil et l'orientation globale des usagers,
- Enfance : inscriptions, facturation scolaire, périscolaires,
- Jeunesse : création d'un PIJ, accueil jeune,
- Accompagnement projets habitants/parents, initiatives collectives en lien avec les besoins sociaux locaux, projet pour mieux vivre dans sa ville,
- Accompagnements associations : point d'information, d'orientation et de soutien pour la vie associative,
- Accompagnement politique de la ville : espace de pilotage des actions sociales et politiques de la ville.

Afin de déterminer un nom adapté, nous avons souhaité associer les usagers de ces services à la réflexion. Un groupe de travail, composé de 15 personnes, s'est réuni à l'occasion de 3 demi-journées de réflexion.

Parmi les 4 propositions formulées :

- **L'arbre du 5 bis** –Pôle de ressources & d'initiatives des habitants ;

- **Le rucher Gambetta** – Pôle de ressources & d'initiatives des habitants ;
- **L'atelier du 5 bis** – Pôle de ressources & d'initiatives des habitants ;
- **Le ricochet** – Pôle de ressources & d'initiatives des habitants ;

l' une d'entre elles a recueilli une large majorité :

L'atelier du 5 bis
Pôle de ressources & d'initiatives des habitants

*

* *

Il vous est ainsi proposé de suivre l'avis du groupe de travail et de dénommer le nouvel espace d'accueil : « **L'atelier du 5 bis** - Pôle de ressources & d'initiatives des habitants ».

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à **l'unanimité** cette disposition.

Mme Anne-Sophie Guillemot présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de suivre la proposition des habitants puisqu'ils ont été étroitement associés comme l'a rappelé Anne-Sophie.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Affaire n°10

OBJET - Intégration du Centre Social dans les services de la Ville et création d'un point d'accueil à destination de l'ensemble des habitants – Désignation des membres du comité de pilotage

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

Par délibération du 5 juillet 2016, le Conseil Municipal de Dinan a validé le transfert de la gestion du centre social de la Caf à la Ville de Dinan, à compter du 1^{er} janvier 2017.

La Ville de DINAN, en collaboration avec la Caf, a travaillé un projet social qui prévoit un renfort des collaborations, des cohérences et complémentarité des actions du Centre Social et celles actuellement portées par les services de la Ville.

La Ville de Dinan a souhaité amorcer davantage de démarches participatives dans ses différentes politiques à destination des habitants. C'est pourquoi, il est prévu d'inclure l'ensemble des missions de ce service dans la labellisation « centre social »

Un comité de pilotage, composé d'élus, d'administrateurs de la CAF, d'usagers et de techniciens devra définir les axes prioritaires de l'action en faveur des habitants.

Un comité technique composé d'usagers et de techniciens sera chargé de mettre en œuvre les actions décidées par le comité de pilotage et d'en présenter régulièrement l'avancée.

Par délibération du 22 avril 2014, 6 conseillers municipaux (Chantal Bourgault-Lebranchu, Anne-Sophie Guillemot, Elisabeth Cassany, Katia Daguier, Camille Meunier (remplacée par Christine Laisné), Marc Ginguéné (remplacé par Tatiana Paulange)) avaient été élus au comité de pilotage du centre social, géré par la CAF.

Compte tenu de la refonte du projet social, de l'évolution du mode de gestion et de l'élargissement des missions du nouveau pôle, il est nécessaire de revoir la composition de ce comité de pilotage.

Cette délégation prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

*
* *

Il vous est ainsi proposé de nommer Chantal Bourgault-Lebranchu, Anne-Sophie Guillemot, Elisabeth Cassany, Katia Daguier, Maxime Sachet, Christine Massart, Christine Laisné, Tatiana Paulange et Stéphanie Missir comme membres du comité de pilotage du nouveau centre social.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** cette disposition.

Mme Anne-Sophie Guillemot présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Le comité de pilotage serait composé de Chantal Bourgault-Lebranchu, Anne-Sophie Guillemot, Elisabeth Cassany, Katia Daguier, Maxime Sachet, Christine Massart, Christine Laisné, Tatiana Paulange et Stéphanie Missir, personne ne sort il y a 3 personnes qui rentrent.

La parité n'est pas respectée puisque Maxime Sachet est tout seul.

Monsieur Didier Déru

Je regarde Mme Bourgault M. le Maire et je m'étonne qu'il n'y ait pas un vent de révolte, il n'y a pas de parité.

Monsieur le Maire

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? L'affaire est adoptée, je vous remercie.

Affaire n°11

OBJET - CCAS – Rapport d'activités 2015

Rapporteur : Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU

Vous trouverez ci-joint, pour votre information, le rapport d'activités du CCAS pour l'année 2015.

Ce rapport présente les missions du CCAS, les chiffres clés, les informations budgétaires, les données sur l'aide à la population ainsi que le rôle du CCAS auprès des associations et des institutions.

Pour rappel, la participation de la ville pour le BP 2016 s'est élevée à 433 000€.

*
* *

Le rapport d'activité 2015 du CCAS est communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Mme Chantal Bourgault-Lebranchu présente le rapport.

Monsieur le Maire

Merci pour cette présentation tout à fait synthétique, il faut noter que le CCAS fait un travail considérable sur le territoire de la ville de Dinan avec une situation qu'il faut bien prendre en compte, je dirais que la précarisation des locataires du parc social. Je vais vous donner une information, pour vous montrer combien la situation a pu s'aggraver d'une année sur l'autre. Entre 2014 et 2015, on a assisté à une forte diminution du revenu moyen des nouveaux emménagés dans le parc de Dinan Habitat et bien évidemment cela a une incidence sur l'activité de notre CCAS. Le revenu moyen d'une personne seule accueillie dans le parc de Dinan Habitat en 2014 était de 810€, en 2015, on est passé à 628€, pour un couple avec enfants, on est passé de 1 602€ à 1 111€, je dirais que ça illustre combien la situation sociale d'une partie de nos concitoyens s'aggrave. Sur le parc de Dinan Habitat, il y a 81 ménages qui ont bénéficié d'aides du FSL accès qui permet de payer la caution de garantie ou le premier loyer, et 19 familles qui ont pu être maintenues dans les lieux, grâce au dispositif du FSL loyers impayés qui représente une somme de 14 000€ là aussi avec une forte augmentation par rapport à 2014. Tout ceci pour vous dire que bien évidemment tous ces chiffres sont liés, puisque quand je dis qu'il y a une précarisation des locataires qui sont accueillis dans le parc de Dinan Habitat, cela a un effet direct sur l'activité de notre CCAS, pour illustrer combien certains de nos concitoyens connaissent une situation sociale particulièrement difficile. Il faut savoir que la ville de Dinan est une des villes des Côtes d'Armor qui connaît le plus de bénéficiaires du RSA. Je crois même que nous sommes la deuxième, ça nous appelle à renforcer notre mobilisation et notre vigilance à destination de ces personnes. Je veux remercier les administrateurs du CCAS qui sont présents aux commissions permanentes, aux conseils d'administration et tous les groupes de travail qui peuvent exister, le personnel du CCAS qui est très fortement mobilisé. Une information que je vous donne, nous allons changer de directeur, puisque Odile Le Faou a fait valoir ses droits à la retraite et M. Loaec qui est actuellement directeur de l'EHPAD de Matignon, va prendre la direction du CCAS de Dinan au 1^{er} décembre de cette année, donc dans quelques jours.

Est-ce qu'il y a des questions ou des réactions ?

Monsieur Michel Forget

Rapidement, vous avez bien fait de prendre cette initiative, de présenter ce rapport d'activités, je pense que c'est intéressant et éloquent. Je voulais juste vous faire part d'une inquiétude concernant les services d'aides à la personne, des EHPAD au travers de l'hébergement temporaire, compte tenu de la politique du département, qui est de refondre le secteur de l'aide à domicile qui est de provoquer des fusions, des mutualisations, des regroupements, de plafonner aussi le montant des services et qui ne versera plus la part relative de l'hébergement temporaire, qui revient à la charge des familles. On sait bien que l'accueil temporaire est une approche intéressante, on sait bien que l'accueil progressif en EHPAD qui permet aux familles de voir un peu comment ça se passe, etc. Je voulais juste attirer votre attention là-dessus, on a une conseillère départementale dans notre conseil, j'espère qu'elle sera vigilante par rapport à cela et autre chose aussi, j'ai participé à un comité technique et les conditions de travail et d'exercice de l'aide à domicile et compte tenu des personnes qui bénéficient de ce travail et bien effectivement, sont loin d'être évidentes et quand on conjugue un nécessaire accompagnement des personnels avec une baisse des dotations départementales, on va au-devant, à mon avis, de graves problèmes. Je crois qu'il y a eu une étude récente, ces jours-ci, qui disait que les accidents du travail ont augmenté cette année, l'augmentation de ces accidents de travail est en grande partie dans le secteur de l'aide à la personne.

Monsieur le Maire

Mme Balay, souhaitez-vous apporter quelques précisions en tant que conseillère départementale sur le service à la personne hautement déficitaire en Côtes d'Armor et qu'il est important de réformer si on veut sauver l'aide à domicile.

Madame Brigitte Balay

Oui, même si ce n'est pas ma spécialité, bien évidemment que nous sommes vigilants pour bien accompagner les personnes âgées qui veulent rester à leur domicile. Simplement, ce qu'il faut savoir, c'est que la mesure est douloureuse, comme à chaque fois que l'on fait une réforme, parce qu'on est obligé de changer ses habitudes, son approche du problème, si on ne fait pas cette réforme, vous allez le savoir, d'ici la fin de l'année, il va y avoir une dizaine de SAAD qui vont être en rupture, c'est imminent. Si bien que même ces SAAD accueillent la réforme et ils comprennent la raison, simplement que si on les ferme, il va y avoir des licenciements. C'est tout simplement pour maintenir le travail des agents, mais on est bien vigilant en mutualisant pour que ce service soit proposé dans tout le territoire et on continue de respecter le choix des personnes qui souhaitent rester à la maison. Le souhait de Mme Guignard qui est la Vice-Présidente en charge du dossier, qui a fait pas mal de pédagogie, qui a été de maison du département en maison du département, rencontrer le personnel, expliquer, apparemment ça suit son chemin.

Madame Chantal Bourgault

Je pense qu'il y a eu pour les SAAD deux dépôts de bilan en 2016, et pour 2017, il y a dix situations difficiles, c'est sûr qu'il faut que nous soyons très vigilants pour la mutualisation entre les services d'aide à domicile. Je pense qu'on y travaille, on est bien conscient du problème, on a des emplois à sauver, mais c'est vrai que nous vivons une période très difficile actuellement, il faut faire attention à notre éthique et garder tout notre esprit que l'on a sur ce travail-là au CCAS de Dinan en particulier.

Madame Stéphanie Missir

Je souhaitais faire une intervention, j'ai demandé à Mme Bourgault et à M. le Maire si c'était possible. Je souhaiterais intervenir ce soir sur l'accueil des réfugiés en Bretagne, et plus particulièrement sur l'accueil des réfugiés à Saint-Cast. Deux choses sur le fond, tout d'abord, ce sont des mineurs, mais quand bien même, même si ça n'était pas des mineurs, ce sont des hommes et des femmes qui souffrent, qui sont accueillis suite au démantèlement de la « jungle » à Calais. Aujourd'hui, on a une ultime obligation de les accueillir, je ne vois pas où nous puissions avoir d'autres choix, si nous voulons rester des êtres humains. Je vais reprendre un terme que vous avez employé tout à l'heure, Mme Guillemot, concernant notre terminologie pour cet espace, je crois que le concept de partage est aujourd'hui à mettre en avant, ça c'est le premier point, sur le fond.

Maintenant sur la forme, l'équipe municipale de Saint-Cast, reçoit des menaces personnelles, des menaces à leurs biens, des menaces à leurs familles, je trouve cela personnellement pas entenable qu'un élu, dans l'exercice de sa fonction reçoivent des menaces personnelles et sur sa famille.

Je souhaiterais M. le Maire, si c'est possible, si on pouvait un minima et si le conseil municipal en était d'accord, envoyer un message à nos collègues de Saint-Cast, pour qui, ce n'est pas facile, si vous regardez sur les réseaux sociaux, on trouve partout leurs coordonnées, tant public (la mairie) que personnel, au moins qu'on leur apporte ce moment de soutien.

Monsieur le Maire

Je crois qu'il n'y aura pas d'objection de qui que ce soit autour de cette table, à ce que le conseil municipal exprime sa solidarité évidemment auprès de ces collègues de Saint-Cast. C'est un sujet extrêmement difficile délicat, qui suscite des passions, pour ne pas dire qui suscite un déferlement de peine. Nous-même élus de la ville de Dinan, moi-même, j'ai été victime de ce type de propos, d'attaques, de menaces ignobles, au motif que je m'étais exprimé sur l'accueil des réfugiés sur la ville de Dinan. Comme vous le savez, nous avons accueilli trois familles, une famille Centre Africaine, deux familles Afghanes, qui étaient des militaires et des supplétifs engagés auprès de notre pays en Afghanistan, que l'armée française a dû extraire, dont une qui était en péril imminent. Je remercie d'ailleurs les dinannais de l'accueil qu'ils leur ont réservé, une de ces familles était là, lors de la cérémonie du 11 novembre, qui leur a permis de discuter avec les militaires présents, notamment auprès du second chef d'artillerie de marine,

et ce qui a permis au Colonel d'exprimer toute la reconnaissance française allant droit à ces hommes qui leur avaient permis de combattre en Afghanistan contre le terrorisme et la barbarie. Bien évidemment que ces propos sont ignobles, sont condamnables au plus haut point, on en connaît l'origine, moi, en tant qu'élus, les engagements qui sont les miens, je ne peux qu'évidemment les condamner.

Je vous rappelle aussi et je m'associe à ce qui vient d'être dit, la très grande majorité du conseil municipal de Dinan s'associe à ces condamnations, après chacun peut avoir son opinion sur les mesures qu'il fallait prendre. Mme Balay voulait aussi souligner l'accueil dans les écoles pour les enfants.

Madame Brigitte Balay

L'équipe enseignante a accueilli, a préparé cet accueil pour ces enfants et ça se passe très bien.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle aussi que l'on a un problème à gérer sur la ville de Dinan, vous l'avez appris par la presse, c'est le déménagement du centre d'hébergement et de réhabilitation sociale, qui est accueilli actuellement rue du Capitaine Hesry et qui envisage de se déplacer rue de la Croix, il y a une réunion d'informations qui aura lieu demain à 19h, salle Duclos, qui permettra aux riverains, aux habitants de poser toutes les questions qu'ils souhaitent aux responsables de l'association Noz Deiz, en présence de M. Rigolot qui est le directeur départemental de la cohésion sociale, comme vous savez que c'est l'Etat qui est l'autorité de tutelle de CHRS, pour donner les réponses que les habitants peuvent se poser par ailleurs. Il faut reconnaître que ce que nous traversons aujourd'hui est tout de même assez exceptionnel. J'ai eu l'occasion de l'évoquer dans mon intervention du 11 novembre, aujourd'hui nous sommes dans une société a peur de l'étranger, peur du migrant et peur aussi de celui qui connaît une situation sociale difficile, c'est ça la réalité. Nous avons-nous, élus ou responsables politiques, encore beaucoup de travail pour convaincre nos concitoyens que nous ne pouvons pas continuer comme ça, faute de quoi nos sociétés vont dans le mur.

Il n'y a pas d'autres observations à faire ? Je vous remercie.

Affaire n°12

OBJET - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2015

Rapporteur : Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU

Suivant le décret 2000-404 du 11 mai 2000, un rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets est adressé, par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, au Maire de chaque Commune membre.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Suivant ces dispositions, vous voudrez bien trouver, ci-joint, le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2015 de la Communauté de Communes de DINAN.

*

* *

Le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2015 de Dinan Communauté est communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Mme Chantal Bourgault présente le rapport.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur Michel Forget

Juste, ce qu'il faut voir, c'est qu'il y a des efforts de nos concitoyens sur le tri, et à un moment il faudra se poser la question d'un retour sur cet investissement personnel des uns et des autres, je dirais une part d'incitations qui serait liée, même si on conserve une taxe et qu'on ne passe pas à une redevance qui soit liée au volume de déchets produits, ça, c'est dans les réflexions actuelles.

La deuxième chose, c'est que les déchets verts ont un volume de plus en plus important, qui va contraindre la collectivité à créer des plateformes, avec un investissement assez lourd uniquement pour les déchets verts. Est en réflexion, la valorisation de tout cela sur de la méthanisation des déchets verts peut-être avec l'agroalimentaire, donc ça c'est intéressant. Pour rappeler et informer que Dinan Communauté est désormais « territoire zéro déchet, zéro gaspillage », c'est d'ailleurs actuellement la semaine du déchet, vous avez dû d'ailleurs voir un certain nombre de manifestations ou d'évènements sur ces questions-là.

Monsieur Didier Déru

Juste un clin d'œil à Michel Forget, parce que je vois qu'il intervient sur les rapports de Dinan Communauté à plus de minuit, c'est la remarque qui m'avait été faite donc je la lui renvoie. Juste je reviens sur une remarque qui a été faite sur une affaire d'urbanisme, je fais le lien avec cette affaire-là, je veux pointer quelques habitudes qui ne sont pas très agréables dans la ville, c'est que certains concitoyens laissent leurs poubelles sur la voirie, ça va s'améliorer avec les points d'apport et les conteneurs, je crois que c'est partagé par certains, mais je crois qu'il y a de plus en plus de poubelles qui restent sur la voirie.

Monsieur le Maire

Oui, d'où l'intérêt et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons déployer les conteneurs enterrés sur la ville, parce que c'est vrai que les poubelles vertes restantes sur le trottoir posent des problèmes d'accessibilité, d'esthétique. Les conteneurs enterrés ne fonctionnent pas trop mal, nous avons néanmoins une difficulté à gérer, place Duclos et place du Maréchal Leclerc, le système est tout simplement tombé en panne, on ne sait pas si ça a été forcé ou si c'est lié à la conception technique, mais les services de Dinan Communauté sont intervenus très rapidement, il faut le reconnaître. Nous sommes très vigilants sur le fonctionnement des conteneurs enterrés sur le centre-ville, mais aussi sur les autres, notre service de nettoyage passe plusieurs fois par jour pour éviter les dépôts sauvages, et nous intervenons auprès de Dinan Communauté pour que les services interviennent au moindre dysfonctionnement. Il y a une nette amélioration sur la ville au niveau des encombrants et des déchets, il faut reconnaître que les encombrants, c'est un travail considérable pour les services de la ville.

Monsieur Jean Gaubert

Je voulais faire une observation que l'on aurait pu faire plus tard encore, mais pas plus tard dans la nuit, parce que tout le monde a envie de rentrer. Moi, qui suis demi-résident ici, ça se sait, ça s'est dit. Je constate à chaque fois, quand on revient, c'est-à-dire pour l'hiver, nous sommes décontenancés par le système de tri de Dinan, qui est beaucoup moins évolué que la communauté de communes de Plancoët. Très clairement nous trions beaucoup plus sur Plancoët et ça mérite d'être regardé, nous avons cinq tris particuliers à faire, par contre, quand on est à la campagne, nous portons aux différents conteneurs et je considère que c'est l'avenir, il faut que les gens s'habituent à faire 50m, 100m, 200m, pour aller porter aux conteneurs, ce qui leur évitera de garder les choses une semaine chez eux, ils iront les porter directement. Il y a des gens qui ont des difficultés mais souvent ils ont du personnel d'aide. Effectivement quand on voit ces conteneurs qui sont sur le bord de la route ça va, mais on met du plastique dans le même conteneur, ce qu'on ne fait pas chez nous.

Monsieur le Maire

Le tri sélectif entre assez peu dans les mœurs sur Dinan et la communauté de communes. Il faut savoir que dans les sacs jaunes on trouve de tout.

Monsieur Jean Gaubert

Objectivement, quand on voit tout ce qu'on nous conseille de mettre dans les sacs jaunes, il faudrait qu'il y ait une ligne de tri avec des hommes pour pouvoir retrier tout ça, ça n'est pas possible.

Monsieur le Maire

Je vous remercie, le prochain conseil municipal aura lieu le 15 décembre, un jeudi exceptionnellement.

Monsieur le Maire lève la séance.